



ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

Numéro
spécial du
2^e centenaire

BULLETIN

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 31, NUMÉROS 1-2 QUÉBEC, MARS 2002



Éphémérides

2

La Bibliothèque
de l'Assemblée nationale :
deux siècles au service
des parlementaires

Gilles Gallichan

5

La Bibliothèque
de l'Assemblée nationale :
les crédits, le personnel et
les services d'hier à demain

Gaston Bernier

9

La Bibliothèque
de l'Assemblée nationale et
la quête séculaire d'espace

Jocelyn Saint-Pierre

16

Catalogage, catalogues
et classification à
la Bibliothèque de l'Assemblée
nationale : de 1802 à nos jours

Clément LeBel

25

Les publications
de la Bibliothèque, 1970-2002

Yvon Thériault

32

« Je puise mais n'épuise »

Ginette Laroche

36

BIBLIOTHÈQUE
1802-2002
ASSEMBLÉE NATIONALE

Une source
pérenne ...

ÉPHÉMÉRIDES

Janvier

- 5 : 1837 : naissance de Pamphile Le May
- 7 : 1834 : dépôt du premier rapport d'Étienne Parent
- 8 : 1868 : le Président dépose le premier rapport de Pamphile Le May
- 16 : 1833 : engagement d'un bibliothécaire recommandé
- 22 : 1884 : décès d'Alpheus Todd
- 25 : 1966 : rapport 1965 publié dans le *Journal des débats*
- 30 : 1833 : engagement d'Étienne Parent

Février

- 1^{er} : 1854 : incendie de la Bibliothèque
- 5 : 1953 : Jean-Charles Bonenfant signe son 1^{er} rapport annuel
- 8 : 1860 : naissance de Joseph Desjardins
- 15 : 1969 : Jean-Charles Bonenfant signe son dernier rapport
- 19 : 1914 : dépôt du 1^{er} rapport d'Ernest Myrand
- 25 : 1970 : 1^{er} rapport de Jacques Prémont déposé à l'Assemblée

Mars

- 5 : 2001 : Philippe Sauvageau nommé directeur
- 8 : 1922 : nombre d'employés fixé à dix (loi sanctionnée)
- 10 : 1802 : formation du comité de la Bibliothèque
- 14 : 2002 : ouverture du 2^e centenaire**
- 15 : 1825 : ouverture au public
- 22 : 1860 : naissance d'Arthur Doughty
- 30 : 1917 : décès de Narcisse-Eutrope Dionne
- 31 : 1856 : Alpheus Todd remplace Williams Winder

Avril

- 7 : 1884 : Honoré Mercier au comité de la Bibliothèque
- 19 : 1883 : incendie du Parlement
- 20 : 1945 : le plafond de dix employés est aboli (loi sanctionnée)

- 25 : 1849 : incendie du Parlement (Montréal)
- 28 : 1892 : dépôt du dernier rapport signé Pamphile Le May

Mai

- 1^{er} : 1936 : Georges-Émile Marquis propose un buste de Le May
- 2 : 1802 : naissance d'Étienne Parent
- 11 : 1892 : Thomas Chapais au comité de la Bibliothèque
- 16 : 1936 : décès de Joseph Desjardins
- 25 : 1977 : 1^{re} livraison de l'*Argus*
- 30 : 1940 : dernier rapport du comité mixte de la Bibliothèque
- 31 : 1855 : achat par Alpheus Todd de livres en Europe
- 31 : 1921 : décès d'Ernest Myrand

Juin

- 3 : 1892 : construction recommandée dans la cour centrale
- 4 : 1890 : décès de Pierre-Joseph-Olivier Chauveau
- 4 : 1999 : diffusion électronique de l'index du *Journal des débats*
- 6 : 1850 : bibliothèque commune pour les deux Chambres
- 10 : 1884 : sanction de la loi sur la Bibliothèque
- 11 : 1918 : décès de Pamphile Le May
- 14 : 1991 : la Bibliothèque, une direction générale
- 15 : 1994 : Gaston Bernier nommé directeur
- 21 : 1984 : la Bibliothèque devient « Bibliothèque de l'Assemblée nationale »
- 29 : 1854 : naissance d'Ernest Myrand

Juillet

- 1^{er} : 2000 : départ à la retraite de Gaston Bernier
- 21 : 1912 : naissance de Jean-Charles Bonenfant
- 30 : 1821 : naissance d'Alpheus Todd

(Suite à la page 39)

HOMMAGE À LA BIBLIOTHÈQUE

François Côté
Le Secrétaire général

La Bibliothèque de l'Assemblée marque son deuxième centenaire au cours des mois qui viennent. Les députés québécois, ceux du début du XIX^e siècle, ont mis sur pied leur première bibliothèque le 10 mars 1802. Ce jour-là, ils adoptèrent une résolution dans laquelle ils confiaient l'administration de la petite collection de livres au secrétaire général de la Chambre d'assemblée, Samuel Phillips.

L'établissement de la Bibliothèque dix ans après l'adoption de l'Acte constitutionnel en 1791, après les premières élections générales et après la convocation de la première assemblée, marque les efforts initiaux de structuration des services administratifs créés pour appuyer les élus dans leurs principales fonctions de législation et de contrôle de l'activité gouvernementale. De fait, pendant les années 1800, ces services furent limités par rapport à ce qu'on observe actuellement. Si l'on excepte la Bibliothèque et le service chargé de la législation, il n'y a pas trace de services en bonne et due forme mais plutôt d'un service aux multiples fonctions et souvent en place uniquement en temps de session. C'est dire que le secrétariat administratif du début du XXI^e siècle ressemble assez peu à ce qui existait il y a deux siècles.

Depuis cette époque, la Bibliothèque a évolué. Chose certaine, en 1802, elle représentait une source d'information à peu près unique. Aujourd'hui, tout en restant essentielle, elle subit la concurrence des moyens généraux de communication : les journaux sont nombreux, leur livraison, rapide; la télévision informe les citoyens, et donc les parlementaires, vingt-quatre heures par jour; Internet est constamment à portée de main. De plus, présentement, on ne peut

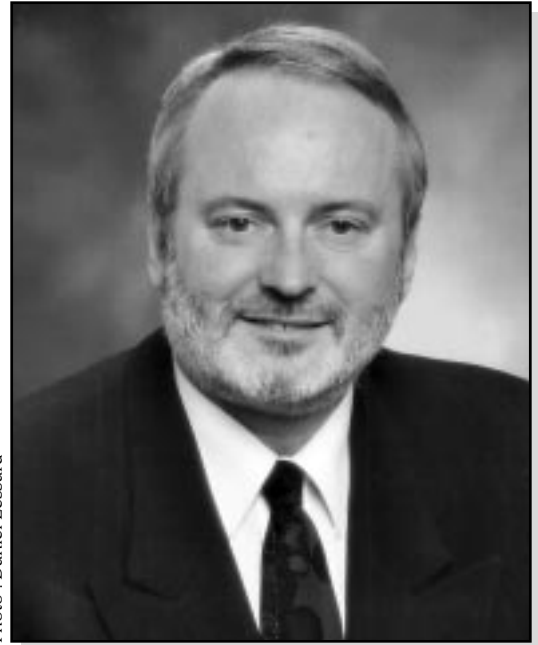


Photo : Daniel Lessard

plus parler de la Bibliothèque de manière isolée : le corpus sur lequel les lecteurs peuvent prendre appui est réparti de plus en plus et de mieux en mieux à l'intérieur d'une bibliothèque universelle et virtuelle. Bref, les collections consultables peuvent être stockées à une grande distance des utilisateurs de l'Assemblée.

Ce sont là quelques facteurs évidents qui ont une importance capitale sur l'évolution à venir. Le Deuxième centenaire de la Bibliothèque est l'occasion de souligner l'intérêt que les présidents tant du Conseil législatif que de l'Assemblée et les députés ont porté à la documentation. Pendant 150 ans environ, l'Assemblée nommait un comité parlementaire qui était chargé de la supervision de la Bibliothèque. Des présidents se sont intéressés de très près à son évolution : Hector Laferté et T.D. Bouchard, en particulier, si l'on veut bien se limiter aux 150 premières années.

Il est de mise également de souligner les mérites des directeurs et des employés de la Bibliothèque, ceux qui se sont succédé au cours des ans et ceux qui sont actuellement

en place. Une bibliothèque est une longue patience. Ce qu'elle est devenue, elle le doit aux pionniers autant qu'aux contemporains. Les collections, les fichiers, les dossiers constitués, les banques de données sont bâtis sur de nombreuses années d'efforts, l'œil visant toujours des objectifs lointains et souvent approximatifs.

Les autorités de l'Assemblée souhaitent un bon anniversaire à la Bibliothèque, à ses employés actuels et à ceux qui prendront le relais demain et après-demain.

PRÉSENTATION

Gaston Bernier

Le coordonnateur du Deuxième centenaire

Toute bibliothèque est une synthèse d'un long passé et d'un présent fugitif mais sur laquelle l'avenir prend place.

La présente livraison du *Bulletin*, imaginée il y a trois ans, est destinée à présenter le passé et le présent, lequel est déjà presque derrière soi, et à lancer quelques regards vers les années qui s'en viennent.

On y trouvera des articles sur l'histoire de la Bibliothèque, sur les crédits qu'on lui a alloués et sur les services qu'on y a mis sur pied, sur les locaux et bâtiments occupés, sur le catalogage et le traitement en général et sur les publications qu'on y a éditées. Un dernier article, signé par Ginette Laroche, présente le vitrail, symbolique de l'information documentaire, réalisé en 1915.

À la lecture des textes regroupés ici, on se rendra compte, non seulement du poids des deux siècles écoulés, mais aussi des lignes d'évolution, des constantes, de l'importance des conjonctures et des contextes. Somme toute, les regards rétrospectifs peuvent être l'occasion de mise en perspective de jugements circonstanciels et, peut-être, à l'emporte-pièce. Et, surtout, ils pourront

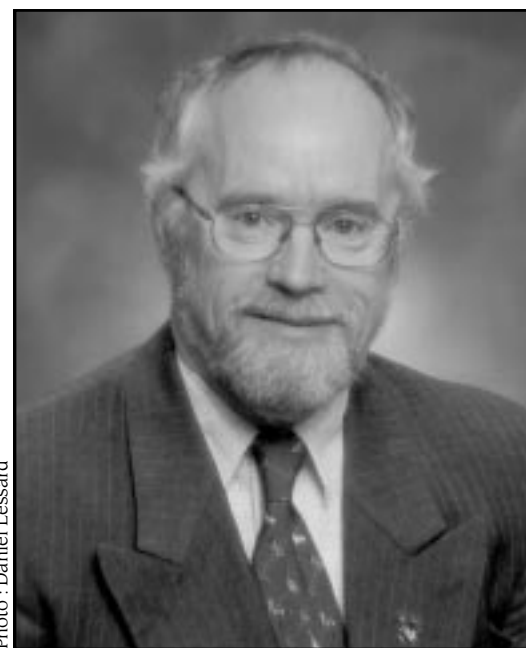


Photo : Daniel Lessard

sinon indiquer les voies à suivre dorénavant du moins les inspirer.

Puisse les textes qui suivent contribuer à l'évolution des services documentaires mis à la disposition des parlementaires québécois. Et peut-être pourrait-on envisager pour les mois qui viennent une livraison portant cette fois directement sur la bibliothèque parlementaire idéale, celle qui reste contemporaine de son époque, d'une représentation nationale toujours en mutation et de besoins constamment renouvelés.

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : DEUX SIÈCLES AU SERVICE DES PARLEMENTAIRES

Gilles Gallichan

Service des archives et de la reconstitution des débats
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Bibliothèque de la Chambre d'assemblée du Bas-Canada est née en 1802, au moment d'une brève paix entre la France et l'Angleterre, ce qui permit aux députés québécois de recevoir sans trop de retard les livres tant français qu'anglais qu'ils souhaitaient acquérir.

Les députés avaient manifesté, à la session de 1801, le désir de constituer une collection de livres utiles et propres à leur travail législatif. Cette petite collection de quelques dizaines d'ouvrages de droit, de lois, de traités et de dictionnaires donnait à l'Assemblée une autonomie documentaire. Bien sûr, depuis dix ans qu'elle existait, l'Assemblée parlementaire du Bas-Canada avait accumulé quelques livres de références et des séries de ses propres imprimés, tels les Journaux de la Chambre et les règlements. Mais pour toute consultation générale, les députés devaient utiliser la « Quebec Library » ou Bibliothèque de Québec, une association fondée en 1779 par le gouverneur Haldimand. De leur côté, les conseillers législatifs firent le même exercice et se dotèrent aussi d'une petite bibliothèque également constituée en 1802. Ces collections étaient appelées à croître au rythme des besoins et des ressources financières. Désormais le Parlement du Bas-Canada aurait ses propres sources de documentation.

En posant pareil geste de fondation, les parlementaires québécois emboîtaient le pas à leurs voisins. L'année précédente, en 1801, les députés du Haut-Canada avaient reçu une série de livres parlementaires et juridiques qui devait constituer leur première collection de référence¹. Et aux États-Unis, les congressistes avaient créé en 1800 une bibliothèque législative dont ils publièrent le premier catalogue en 1801; c'était une

modeste brochure de huit pages². La deuxième édition de 1812 en comptait une centaine³. À Québec, à la même époque, la Chambre d'assemblée imprimait à son tour le premier catalogue de sa bibliothèque, lequel totalisait 21 pages⁴.

Un nouveau type de bibliothèques

Il est vrai que l'Amérique du début du XIX^e siècle constituait encore un monde de pionniers et de frontières où les livres étaient rares et chers. On les recevait en grande majorité d'Europe en nombre souvent insuffisant pour répondre à tous les besoins. Les ressources documentaires de l'Amérique du Nord étaient donc pauvres si on les comparait aux grandes collections européennes. Mais, sans en être vraiment conscients, les députés québécois participaient à la naissance d'un nouveau type de bibliothèques, non plus au service d'une association ou d'une communauté, mais au service de l'institution parlementaire et, donc, par délégation, au service des citoyens.

Il est bon de souligner le fait que très peu de temps après l'apparition des institutions parlementaires dans le monde atlantique, les bibliothèques législatives ont surgi dans leur sillage. La France a été pionnière dans ce domaine. En sortant du tourbillon révolutionnaire, elle a créé la sienne dans la foulée de la constitution du Directoire. La bibliothèque du corps législatif fut mise sur pied par la loi du 14 ventôse de l'an IV (4 mars 1796)⁵. Elle était, sinon la première, une des toutes premières du genre. Avant celle-là, on ne trouve mention que de la bibliothèque associée à la petite législature du Vermont créée en 1777. Quant à la Grande-Bretagne et à son Parlement



Édifice Pamphile-Le May
et passage vers
l'Hôtel du Parlement, 1972.
Source : Légaré et Kedl Itée

séculaire, la Chambre des communes attendra jusqu'en 1818 pour se doter d'une bibliothèque organisée, avec locaux et bibliothécaire attitré, et la Chambre des lords créera la sienne en 1826 seulement. Le Québec, avec ses deux bibliothèques parlementaires fondées presque en même temps que celle du Congrès et celle du Haut-Canada, figure donc au peloton de tête dans la création de ce type nouveau de bibliothèques.

Collections parlementaires et nationales

Les bibliothèques parlementaires se distinguaient des bibliothèques royales qui, en Europe au XIX^e siècle, allaient donner naissance à plusieurs bibliothèques nationales. Autre révolution du monde des bibliothèques qui « nationalisait » les collections personnelles des rois pour les mettre au service de la collectivité. Comme la

bibliothèque parlementaire, la bibliothèque nationale est donc également un fruit des révolutions démocratiques. D'ailleurs, en Amérique, la bibliothèque parlementaire et la bibliothèque nationale se sont longtemps confondues. Puisqu'il n'existait pas au Nouveau Monde de collections anciennes rassemblées par les princes, ce furent les Assemblées parlementaires qui décidèrent d'enrichir leurs collections d'ouvrages sur les découvertes et l'histoire de l'Amérique, formant ainsi le noyau de collections nationales.

À Washington, après la guerre de 1812, il fallut reconstruire la Bibliothèque du Congrès car, le 22 août 1814, les Britanniques avaient bombardé et incendié plusieurs bâtiments de la ville, dont le Capitole qui logeait la Bibliothèque⁶. Le Président Thomas Jefferson offrit le fonds de sa riche bibliothèque personnelle pour la restaurer.

Dès lors, poursuivant dans le sens des volontés de Jefferson, la bibliothèque parlementaire états-unienne se doubla d'un mandat de bibliothèque nationale et universelle. À partir de 1815, on y développa une section d'ouvrages américains et relatifs à l'Amérique. Elle reçut le dépôt légal après la Guerre civile, en 1865, et aujourd'hui ses collections figurent parmi les plus riches du monde.

Au Québec, une collection d'histoire canadienne fut constituée à partir de 1832 environ, grâce à la collaboration d'Étienne Parent, journaliste et bibliothécaire de l'Assemblée, et de Georges-Barthélemi Faribault, greffier adjoint de la Chambre. Ce dernier publia d'ailleurs, en 1837, la première bibliographie historique sur la Nouvelle-France, le Canada et l'Amérique. Elle devait servir à compléter la collection nationale de la Bibliothèque de la Chambre d'assemblée⁷. Le livre d'histoire devenait donc, au cœur des collections parlementaires, un point d'ancrage identitaire. Le Président de l'Assemblée et chef patriote, Louis-Joseph Papineau, s'intéressait particulièrement à la bibliothèque parlementaire. Il sut l'enrichir à ses frais d'ouvrages acquis chez son ami le libraire Édouard-Raymond Fabre de Montréal. Même en exil à Paris en 1839, il travaillera à retranscrire des documents d'archives destinés à enrichir les collections historiques de la Bibliothèque.

Pendant les trente premières années de son existence, ce fut un comité de députés, nommé au début de chaque session, qui décidait des acquisitions à faire à la Bibliothèque. Par la suite, ce rôle fut délégué au bibliothécaire qui devait rechercher les meilleurs livres et imprimés pour répondre aux besoins des parlementaires. En 1825, l'Assemblée votait une motion pour que la Bibliothèque soit ouverte aux chercheurs hors des périodes de session, offrant ainsi aux lettrés de l'époque une documentation appréciable. Pendant très longtemps les parlementaires ont pris une part très active au développement et à la

composition de leur bibliothèque. Malgré les modestes moyens dont ils disposaient, les députés québécois des années 1820 et 1830 ont manifestement voulu faire de la Bibliothèque un symbole et un instrument de leur projet national. Il n'est pas surprenant que le député de Deux-Montagnes, Jacques Labrie (1784-1831) et, après lui, François-Xavier Garneau (1809-1866) aient puisé dans cette collection les matériaux de leurs *Histoire du Canada*⁸.

Pendant longtemps, jusqu'à la création de la Bibliothèque Saint-Sulpice, devenue la Bibliothèque nationale du Québec en 1967, le modèle américain de la bibliothèque parlementaire et nationale s'est imposé au Québec. L'identité québécoise qui s'est forgée à travers son histoire politique s'est aussi inscrite dans des livres. Les collections nationales de la bibliothèque parlementaire, comme les collections de droit et de publications officielles, ont été des témoins de cette évolution. Malheureusement, les incendies et les constitutions de 1840 et de 1867 ont imposé un lourd tribut à ce patrimoine. Malgré ses avatars, la Bibliothèque de la Chambre d'assemblée, devenue Bibliothèque de la Législature à la fin du XIX^e siècle, a joué un rôle culturel et intellectuel très important dans l'histoire du Québec.

Bibliothèque et référence

Une bibliothèque parlementaire se veut d'abord un outil de référence permettant au législateur d'accomplir le mieux possible son travail. La bibliothèque informe le député et le documente. Par l'information, elle lui permet de savoir; par la documentation, elle lui permet de comprendre. Un parlementaire qui néglige l'un ou l'autre de ces aspects se condamne – et avec lui la société – à entrer à reculons dans l'avenir. Les fondateurs et les artisans de la Bibliothèque avaient bien compris que celle-ci constituait une autorité et une référence. L'usage autrefois fréquent d'émailler les discours parlementaires de citations d'auteurs prouve la fonction centrale de la référence au livre dans la

pensée et dans la parole politiques. Plus sa bibliothèque est riche, plus elle est en mesure de mettre sous les yeux du législateur les enjeux de ses choix et les sources de son engagement.

Les débats parlementaires, qui émergent peu à peu grâce au programme de reconstitution historique, nous révèlent la place très importante que le livre, la brochure, le journal, le périodique ou le rapport judiciaire ont occupé pour des générations de députés. Des hommes comme Honoré Mercier, Lomer Gouin, Henri Bourassa, Athanase David, Hector Laferté, René Chaloult, Georges-Émile Lapalme, pour ne nommer que ceux-là, ont été de fervents usagers de la Bibliothèque de l'Assemblée et ils y puisaient matière à dire et raisons d'agir.

Par ses multiples aspects et son potentiel, la bibliothèque parlementaire est un lieu de convergence au service d'un forum de divergences, un lieu de concentration et de mémoire au sein d'une institution ouverte sur tous les enjeux de l'avenir, et un lieu de réflexion pour des hommes et des femmes bousculés par les exigences du quotidien. Pour paraphraser une image naguère utilisée par le professeur André Ségal de l'Université Laval, on pourrait dire que la Bibliothèque parlementaire est à la fois « écrit », « écran »

et « écrin ». Elle est « écrit » par sa masse documentaire accessible et traitée; elle est « écran » par la capacité de ses bibliothécaires de naviguer et de sélectionner dans l'univers virtuel les renseignements qui sont utiles; et elle est « écrin » parce qu'elle est aussi le dépôt d'une mémoire institutionnelle et patrimoniale.

Après deux siècles d'une histoire mouvementée et souvent douloureuse, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale garde de ses origines une mission d'ouverture et de contact sur la pensée et le savoir universels. Elle est aussi, comme à ses débuts, le témoin documentaire de la santé démocratique de notre société. Parmi les fondateurs et les artisans de la Bibliothèque, les Pierre Bédard, Denis-Benjamin Viger, Amable Berthelot, Georges-Barthélemi Faribault, Étienne Parent et Louis-Joseph Papineau ont tous été amis des livres et des bibliothèques et ils ont cru en l'importance d'un outil de référence documentaire au service de l'institution parlementaire. Les idées de démocratie, de défense du parlementarisme et de réformes qu'ils ont prônées, étaient en large partie puisées à l'âge de leurs multiples lectures. Ces hommes ont été parmi les premiers en leur temps à tracer une vision du Québec parce qu'ils avaient aussi sans doute une vision du monde.

-
1. Fiona Watson, "A Credit to this Province". *A History of the Ontario Legislative Library and its Predecessors, 1792-1992*, Toronto, Ontario Legislative Library, 1993, p. 3-4.
 2. [Library of Congress] *Booklist*, Washington, s.n., 1801, 8 p.
 3. [Library of Congress], *Catalogue of the books, maps and charts, belonging to the Library established in the Capitol...*, Washington, Roger C. Weightman, 1812, 101 p.
 4. *Catalogue of Books in the Library of the House of Assembly. Catalogue des livres appartenants [sic] à la Bibliothèque [sic] de la Chambre d'assemblée*, [Québec, s.n., 1811?], 21 p.
 5. Jean Marchand, *La Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, Bordeaux, Société des bibliophiles de Guyenne, 1979, p. 35-48. La Bibliothèque fut constituée par la réunion de collections déjà rassemblées depuis les premières années de la Constituante.
 6. W.D. Johnston, *History of the Library of Congress*, vol. 1, 1800-1864, Washington, Government Printing Office,

- 1904, p. 65-66; James Conaway, *America's Library. The Story of the Library of Congress 1800-2000*, New Haven, Yale University Press, 1999, p. 22-23. L'incendie de Washington survenait en représailles de celui de York (Toronto) par les troupes états-uniennes en avril 1813. Cet incendie avait également détruit les édifices législatifs et la collection de la bibliothèque. Fiona M. Watson, *op.cit.*, p.6.
7. Gilles Galichan, "Georges-Barthélemi Faribault et le Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique". *L'histoire de la culture et de l'imprimé. Hommages à Claude Galarneau*, (sous la direction de Yvan Lalonde et Gilles Galichan), Sainte-Foy, PUL, 1996, p. 207-224.
8. Le manuscrit de l'ouvrage de Jacques Labrie qui constituait trois tomes fut brûlé pendant les répressions de l'insurrection de 1837. Voir Gérard Filteau, *Histoire des Patriotes*, Montréal, L'Aurore, 1975, p. 373. L'ouvrage de Garneau, quant à lui, fut publié à Québec de 1845 à 1852 et connut un retentissant succès.

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : LES CRÉDITS, LE PERSONNEL ET LES SERVICES D'HIER À DEMAIN

Gaston Bernier

Coordonnateur
Bureau du Deuxième centenaire
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La Bibliothèque de l'Assemblée a été mise sur pied en mars 1802. Au cours du bicentenaire qui a suivi, elle a évolué considérablement et on peut dire, sans grand risque de se tromper, que l'établissement de 2002, même s'il se trouvait en germe dans celui du XIX^e siècle naissant, ne ressemble en rien au dépôt de volumes d'alors. On peut supposer que les autres bibliothèques laurentiennes, celles apparues au cours du même siècle, pourraient faire l'objet d'une constatation semblable.

En ce qui a trait à la Bibliothèque des élus québécois, l'affirmation peut facilement être étayée par l'évaluation rétrospective des ressources mises à sa disposition au cours des ans, qu'il s'agisse des crédits, du nombre d'employés et des services offerts au lectorat. Ses responsables, greffiers ou conservateurs, ont présenté, à peu près sans désespérer,

des rapports annuels aux autorités administratives et politiques et les volumes des crédits et des comptes publics gardent la trace des données pécuniaires d'ensemble. En principe, car les données n'existent pas nécessairement pour les cinq années qui serviront ici de fondements aux observations : 1812, 1862, 1912, 1962 et 2001-2002.

Les crédits

L'évolution, à travers les ans, des montants alloués aux services documentaires de la représentation nationale n'a pas fait l'objet de beaucoup d'analyses¹. Au demeurant, les rapports annuels des conservateurs, s'ils font à l'occasion allusion aux besoins pécuniaires et à des revendications salariales, sont silencieux en regard des tendances passées. Aussi, l'exercice s'impose-t-il en la circonstance.



Personnel de la
Bibliothèque vers 1950.
Source : Photo moderne
enr., Québec

Un premier coup d'oeil peut porter sur les sommes que les parlementaires ont réservées à la Bibliothèque lors des cinq exercices budgétaires choisis, ceux de 1812² et des quatre autres années. En 1862, ce fut 4000 \$³, en 1912, 11 000 \$⁴, 156 000 \$ en 1961-1962⁵ et, quatre décennies plus tard, 3 487 000 \$. Le dollar de 1862 n'a sans doute rien de comparable au dollar contemporain, mais il reste que l'allocation annuelle a été multipliée depuis par près de 872. En lui-même, le chiffre, si imposant soit-il, n'a peut-être pas grande signification.

Il est également révélateur d'établir le pourcentage du budget de l'Assemblée que les parlementaires ont adjugé, pour les mêmes années, à la Bibliothèque. La proportion, en 2000-2001, était de 4,46 % (3 487 000 \$ sur 78 160 000 \$)⁶. Quarante ans plus tôt, en 1960-1961, ils lui avaient accordé 7,5 % de ses crédits⁷. En 1912, c'était 2,9 %, en 1862, 1,7 % (mais 4 % en 1850). En 1812, la Bibliothèque n'avait pas de ligne budgétaire. Ces quelques chiffres mènent à l'hypothèse selon laquelle la structuration administrative et législative des cent quarante dernières années a contribué à l'étalement des crédits entre des services de plus en plus nombreux et de mieux en mieux pourvus. Et donc à un laminage de la part destinée à la Bibliothèque au cours du dernier demi-siècle, encore que certaines dépenses peuvent émarquer à des directions transversales (chauffage, téléphone, informatique, entretien, etc.).

À de nombreuses occasions, on a voté des crédits spéciaux à la Bibliothèque. Ainsi, en 1871, on a versé 5000 \$ au titre de l'achat de la documentation⁸. À ce moment-là, le conservateur gagnait 1 000 \$ par an. C'est dire que la somme accordée était des plus importantes, car elle devrait être ces années-ci d'environ 400 000 \$, si l'on applique la même proportion⁹. Vingt ans plus tard, en 1891, on alloua 8000 \$ pour l'achat de la collection de P.-J.-O Chauveau¹⁰. Ce montant, si on voulait actuellement en verser l'équivalent¹¹, devrait osciller autour de 320 000 \$. Après l'incendie de 1883, les

autorités ont dégagé une somme de 18 000 \$¹² afin de regarnir les rayons. Toujours selon la même technique, ce serait actuellement un montant de l'ordre de un million de dollars. Et puis, au début des années 1910, la construction de l'édifice de la bibliothèque aurait phagocyté 3 % des crédits de l'État: 250 000 \$ sur 9 000 000 \$¹³. Il faudrait voir, en comparaison, la ponction relative de la construction de la nouvelle bibliothèque nationale.

L'utilisation des crédits par secteur à l'intérieur même de la Bibliothèque a varié au cours des décennies. Actuellement, les salaires en grugent les neuf dixièmes. Si l'on fait un retour en arrière, on constate qu'en 1961 la part réservée aux employés représentait plus des trois quarts de la cagnotte¹⁴, en 1913-1914, un peu moins de la moitié¹⁵ et, en 1867-1868, sans doute le tiers¹⁶. En somme, la rémunération versée au personnel, depuis les années 1860, prend relativement de plus en plus d'importance.

Si la part des appointements à l'intérieur des crédits de la Bibliothèque croît sans cesse depuis le XIX^e siècle, la tendance au poste budgétaire « achat de la documentation » va en sens inverse, toujours en termes relatifs. On n'a cependant pas de données sur la première moitié du siècle. Mais on peut établir qu'au début du régime fédératif, le conservateur de l'Assemblée avait obtenu 6000 \$ et 5000 \$ en 1868-1869 et en 1869-1870, montants qui représentaient 80 et 74 % du budget de la maison. En 1913-1914, on a consacré le tiers des crédits à l'acquisition de la documentation *stricto sensu* (4264 \$ sur 12 900 \$)¹⁷. En 1962-1963, il semble que ce fut environ 15 ou 22 % (moins de 38 000 \$ sur 174 000 \$). Actuellement, le pourcentage est sous la barre des 10 %. Cependant, la ligne budgétaire actuelle est quarante fois supérieure à celle de 1868-1869.

Somme toute, quelques coups de sonde révèlent que les crédits accordés à la Bibliothèque depuis 200 ans ont, dans l'absolu,

beaucoup augmenté, que sa part en regard de l'ensemble des services de l'Assemblée a diminué pendant la même période, que les salaires des employés rognent un pourcentage croissant des sommes allouées, à l'inverse de l'acquisition de la documentation.

Un autre secteur mériterait qu'on s'y attarde: celui de la reliure. Nul doute qu'il serait révélateur de changements importants. Reste à savoir maintenant, si à partir de l'évolution bicentenaire, on peut prévoir les tendances de demain.

Les services

Les crédits versés aux bibliothèques seraient justifiés par l'exécution d'au moins deux fonctions selon Jean-François Le Men : la fonction mémoire et la fonction d'association d'idées¹⁸. Mais on peut également, dans un souci pratique, y ajouter une fonction mise en ordre et une fonction aide aux lecteurs ou abonnés.

Pendant son premier siècle, la Bibliothèque des parlementaires québécois fut à peine plus qu'un dépôt de volumes.



Jean-Charles Bonenfant.
Source : Office du film du
Québec, n° 2118-64-H

Durant trente ans, jusqu'à la nomination de Étienne Parent, la petite collection (461 volumes en 1811¹⁹) était sous la garde du greffier²⁰, lequel devait les prêter à ses collègues. On peut croire que cette situation perdura jusqu'à la fin du siècle en dépit de la croissance de la documentation. La conscience de l'importance des collections elles-mêmes²¹ et de leur conservation²², en particulier des documents parlementaires²³, constitue un leitmotiv permanent à l'égard de leur caractère encyclopédique. À l'occasion, le mandat de conservation retient cependant l'attention : après 1950, on s'est efforcé d'acheter des collections de microfilms afin de remplacer des journaux pulvérulents et spaciophages; en 1965, on a mis sur pied un atelier de reliure (lequel sera rattaché à l'imprimerie en 1996) et, depuis quelques années, on lorgne du côté de la numérisation. Par ailleurs, les autorités ont confié la gestion des archives et des dossiers administratifs à la Bibliothèque en 1981 et en 1990 respectivement. La fonction mémoire reste donc un signe distinctif de la maison depuis ses origines, même si, au cours des quatre dernières décennies on a émondé les collections, surtout celles des secteurs extra-parlementaires²⁴. Elle a une responsabilité toute particulière à l'égard des publications, parapublications et archives parlementaires, de la législation québécoise et de quelques secteurs plus restreints.

La conservation et le stockage des documents est un élément essentiel, mais encore faut-il les mettre en ordre et en faciliter le repérage. C'est avec cet objectif en tête que les conservateurs du passé ont établi et publié des catalogues et que ceux du dernier quart de siècle ont encouragé la mise à disposition électronique des fichiers courants. Le premier a vu le jour en 1811, et l'on maintiendra la pratique jusqu'au début du XX^e siècle. En parallèle, l'ordonnancement des volumes, rudimentaire au départ, est de plus en plus détaillé. En 1913, un employé prépare un cadre de classement. En 1930, le président de l'Assemblée publie une lettre et un mémoire portant « projet de

cataloguement... » et, dans la même foulée, on applique la classification Dewey. L'aide au repérage s'est poursuivi par l'indexation de journaux des années 1956 à 1964 et des comptes rendus *in extenso* des débats (confiée à la Bibliothèque en 1979) et par la réalisation d'un inventaire des archives et des dossiers administratifs.

Le personnel de la Bibliothèque remplit depuis quelques décennies surtout, à côté des fonctions mémoire et ordonnancement, des fonctions plus proprement liées à l'association d'idées, selon la terminologie de Jean-François Le Men. L'illustration la plus claire de cette mission est la mise sur pied, au sein de la Bibliothèque²⁵, d'un service de recherche en 1971, lequel sera chargé de la rédaction d'études, de synthèses ou de rapports à la demande des députés, des commissions et même des missions parlementaires. Mais une autre activité, plus prosaïque, la rédaction de bibliographies²⁶ sélectives et annotées s'inscrit dans la même veine, comme l'immense projet²⁷ de reconstitution des débats des années 1867 à 1962. Bien d'autres réalisations sont à inscrire sur le même registre : le répertoire biographique des parlementaires québécois, le *Bulletin de la Bibliothèque*, la collection « Bibliographie et documentation »²⁸. Le filon remonte à N.-E. Dionne²⁹, à Joseph Desjardins³⁰ et au bibliographe G.-B. Faribault³¹. Depuis, le nombre de publications illustrant les efforts d'association d'idées n'a fait qu'augmenter.

Une dernière facette des services serait constituée des prestations propres à aider les lecteurs. Pendant une grande partie de son histoire, la Bibliothèque aura été d'abord et avant tout une collection de livres. On se limitait à prêter des volumes non seulement aux députés et aux employés du secrétariat administratif mais également aux citoyens (durant les intersessions). L'aide aux abonnés devint une préoccupation au début du XX^e siècle. Antérieurement, on avait toutefois publié les catalogues des livres et brochures, on avait réalisé une importante bibliographie rétrospective et un guide parlementaire

historique. En 1936, on mettra sur pied un « service de renseignements », précurseur du service de la référence établi après 1970. Cependant, les usuels et ouvrages de consultation restèrent dispersés dans la collection jusqu'à la constitution d'une équipe de « référenciers ». De manière informelle cependant les employés étaient très dévoués et n'hésitaient pas à aider les usagers. La préoccupation prit des formes convenues et structurées par la suite : publication de listes de volumes et articles d'acquisition récente, consultation à distance du catalogue de la Bibliothèque, documentation taillée sur mesure acheminée aux abonnés, création d'une revue de presse destinée à informer les parlementaires de l'actualité quotidienne.

Le personnel

L'effectif de la Bibliothèque a beaucoup augmenté au cours du bicentenaire et sa croissance a suivi la hausse des crédits et la multiplication des services.

Au cours du siècle qui vient de prendre fin, le nombre d'employés est passé de quatre en 1900 à 67 en 2000. En 1912, on comptait six employés, le bibliothécaire, son assistant et quatre commis. En 1962, leur nombre était de 31 « dont 11 avaient des titres universitaires ou des certificats de bibliothéconomie »³².

Il est fort intéressant d'étudier, en parallèle, le développement de l'effectif de la Bibliothèque et celui de l'ensemble de l'administration parlementaire même si les données sont des plus parcellaires. En 1946, l'Assemblée comptait 83 employés dont 20 étaient rattachés à la Bibliothèque³³. En 1962, année de référence, les mêmes chiffres étaient possiblement de 120 ou 125³⁴ et de 31 et, il y a un an, de 625 et de 67. Entre la fin de la Deuxième Guerre mondiale et la fin du millénaire, la proportion des employés de la Bibliothèque par rapport à l'ensemble du secrétariat administratif est passée de 24 à moins de 11 %. On assisterait donc, comme dans le cas des crédits, à un étalement

progressif du personnel à l'intérieur de services de plus en plus nombreux.

Un certain nombre d'observations reliées à la nature de l'effectif mérite d'être faites. D'abord, le fait que la Bibliothèque a souvent été perçue ou comme un *refugium peccatorum* ou comme un service ouvert aux quatre vents du favoritisme. On se souviendra d'une phrase de Georges-Émile Marquis, conservateur de 1935 à 1952, à Alfred Hardy : « Excusez le personnel, car T.-D. Bouchard est propriétaire de plusieurs hôtels à Saint-Hyacinthe et l'hiver comme ses " femmes de peine " sont moins occupées il les " place " ici à la bibliothèque »³⁵. Cette image de la bibliothèque persistait encore en 1978 lorsqu'on voit le député Maurice Bellemare poser une question au président Clément Richard : « Y a-t-il à la Bibliothèque des gens qui sont sur la liste de paie... et qui ne travaillent pas? »³⁶. De son côté, l'auteur d'un essai³⁷, déjà cité, relie la nomination de certains directeurs aux partis politiques : Dionne au Parti conservateur, Myrand au Parti libéral.

Et puis, si l'on pense à la présence des femmes au sein de l'équipe, il faut noter que la première fut engagée en 1921 seulement³⁸. Mais en 1960, elles formaient la majorité, soit 14 femmes sur 27 employés. En 1962, elles étaient 15 et il y avait 16 hommes; en 2000-2001, on comptait 38 femmes sur un effectif de 67 personnes. Mais, jusqu'à maintenant, les conservateurs et les chefs de service ont toujours été, à une exception près, des hommes.

Autre nouveauté : on a assisté depuis 1960 à la professionnalisation de l'effectif. On engagea d'abord une première bibliothécaire en janvier 1960, on encouragea des employés à faire des études en bibliothéconomie³⁹ et en technique de la documentation⁴⁰. Aussi, Jean-Charles Bonenfant pouvait-il signaler, en 1962, la présence de douze diplômés universitaires au sein de la Bibliothèque. Par la suite, on recruta de nombreux spécialistes des

sciences sociales et humaines, lesquels constituèrent les noyaux de services nouveaux (études d'une part et reconstitution des débats d'autre part). Lors de la dernière année du deuxième millénaire, alors que l'effectif était de 80 personnes, on comptait une dizaine de bibliothécaires, une douzaine d'autres diplômés universitaires et près de vingt techniciens en documentation.

Demain

L'exercice rétrospectif est des plus révélateurs et des plus intéressants. Cependant, permet-il d'entrapercevoir les lignes de force des prochaines décennies. Il est toujours hasardeux d'essayer de lire dans une boule de cristal. D'autres se sont fourvoyés et il est bien possible que les mirages trompent, peu ou prou, ceux qui veulent déchiffrer l'évolution à venir.

Au cours des deux derniers siècles, les sommes allouées à la Bibliothèque ont augmenté sans cesse. On peut croire qu'elles continueront sur la même lancée, de concert avec l'augmentation des crédits de l'Assemblée nationale. En ce qui a trait au pourcentage des crédits réservés à l'entité documentaire, il devrait continuer de diminuer à long terme en raison de l'apparition de nouveaux services parlementaires, de la multiplication des services documentaires commerciaux et, surtout, de la constitution et de l'enrichissement d'une bibliothèque universelle sans murs consultable à partir des bureaux des politiques, des fonctionnaires et même des citoyens. De leur côté, les salaires versés à l'effectif documentaire pourraient connaître une contraction pour des motifs similaires. Un phénomène identique devrait marquer l'évolution des montants inscrits à la ligne budgétaire « documentation » : les facilités de communications mènent à la rationalisation des collections, au partage des responsabilités et aux achats de groupe.

Les services rattachés à la Bibliothèque, quant à eux, peuvent se multiplier ou

peuvent fondre au gré des réformes administratives. Pour l'heure, les nouveautés bibliothéconomiques proprement dites se font rares, si l'on néglige la multiplication des sources et des supports documentaires, l'amélioration des techniques de communication et d'information. Bref, le territoire du monde de la documentation est stable en profondeur, même si les friselis ou la fébrilité de la surface retiennent les regards et l'attention. Aussi, le facteur essentiel reste-il les pratiques de regroupement ou de dévolution des mandats administratifs. On pourrait considérer la Bibliothèque comme un point de rattachement d'entités existantes ou, à l'inverse, on peut vouloir préférer en détacher, selon les désirs irrédentistes du moment. C'est selon, sans que ces oscillations soient expliquées ou justifiées. Somme toute, en la matière il vaut mieux donner sa langue au chat et observer la météo administrative.

S'agissant du personnel, on peut s'attendre à ce qu'il reste au niveau actuel numériquement parlant. Les moyens techniques à venir, sans commune mesure avec ce que l'on a connu par le passé, feront en sorte que les bibliothécaires et les documentalistes seront plus efficaces que leurs prédécesseurs. De plus, l'habitude de

l'auto-information des lecteurs et la multiplication des sources mèneront, dans de nombreuses situations, au court-circuitage des intermédiaires⁴¹ que sont les spécialistes de l'information documentaire. Mais ces derniers se tailleront de nouveaux domaines d'exercice : ils initieront les chercheurs et les profanes, politiques ou fonctionnaires, à la consultation à distance; ils organiseront des corpus électroniques de documents locaux; ils deviendront les vigiles du capharnaüm « virtuel » en émergence et pourront s'efforcer de préparer des dossiers officinaux.

Il peut arriver, lorsqu'on tente de déchiffrer l'avenir, qu'on oriente mal le collimateur et qu'on néglige des facteurs essentiels. L'exercice ne peut avoir qu'une portée limitée⁴². Le parlementarisme pourrait prendre une teinte de pragmatisme au cours des prochaines décennies. Les affrontements partisans et la pratique de l'opposition systématique pourraient s'atténuer. Dès lors, la documentation retrouverait son importance et sa prégnance, comme les connaissances et la science au demeurant. De plus, les bibliothèques parlementaires pourraient se voir confier par les États des fonctions nationales à l'intérieur des politiques générales d'informations.

1. Deux exceptions cependant : Benoît Cameron, « La bibliothèque de la Législature du Québec, 1892-1934 », *HIS 1313 : initiation pratique à la recherche historique I*, Sherbrooke : Département d'histoire, Faculté des arts, 1980, 28 f. (dactylogramme); Gaston Bernier, « La Bibliothèque...et les restrictions budgétaires », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 22, n° 4 (décembre 1993), p. 9-12.
2. « Jusqu'en 1842, à l'Assemblée, le budget annuel des acquisitions ne dépasse pas une moyenne de 275\$ » (Gilles Galichan, *Livre et politique au Bas-Canada 1791-1849*, Québec, Septentrion, 1991, p. 332). En 1811, il n'y avait pas encore de bibliothécaire.
3. Alfred Todd, *General index to the Journals... 1852-1866*, Ottawa, 1867, p. 844.
4. *Comptes publics* 1912-1913, p. 167 et ss.
5. *Comptes publics* au 31 mars 1962, p. 379-380.
6. Même si cela déborde quelque peu, on peut signaler rapidement que, depuis l'exercice 1979-1980, ce pourcentage est passé de 6 % environ à 4,5 % selon une évolution en dents-de-scie.
7. Chiffre établi au Service de la recherche de la Bibliothèque, pour les années 1960-1961 à 1995-1996.

8. *Journaux de l'Assemblée...*, 1872, p. 3.
9. La Bibliothèque avait une cagnotte de 243 000 \$ en 2000-2001 au poste budgétaire de l'achat de la documentation.
10. *Crédits...*, 1891-1892, p. 72.
11. Le conservateur avait reçu 2000 \$ cette année-là (*ibid.*).
12. *Comptes publics*, 1883-1884, p. 29.
13. Benoît Cameron, *op. cit.*, p. 15. L'auteur n'explique pas son affirmation et ne précise pas quel exercice budgétaire il retient. On peut penser que le montant de 250 000 \$ fut celui avancé par Alexandre Taschereau en 1911 (*Débats*, 1911, p. 36). De fait, les travaux ont duré de 1911-1912 à 1920-1921 et ont coûté 150 000 \$ en la première et la deuxième année, 215 000 \$ en 1913-1914, 140 000 \$ en 1914-1915, 155 000 \$ en 1915-1916, 22 000 \$ en 1920-1921 (voir *Comptes publics*).
14. 117 900 \$ sur des crédits de 156 000 \$ (*Comptes publics* au 31 mars 1962, p. 379-380).
15. Dépenses de 6 241 \$ sur un montant de 12 900 \$, soit 48,3 % (*Comptes publics*, 1913-1914, p. 178-180).
16. Pour 18 mois, la Bibliothèque se vit accorder 8 000 \$. Le conservateur recevait 1000 \$ par an et un adjoint sans doute 500 \$.

17. Benoît Cameron a établi des données semblables pour quatre exercices, ceux de 1903-1904, de 1911-1912, de 1925-1926 et de 1933-1934 : les pourcentages des sommes consacrées à l'achat des livres et revues furent, dans l'ordre chronologique, de 20 %, de 28,9 %, de 18,8 % et de 8,6 % (*op. cit.*, p. 16).
18. « L'information du Parlement français », *Notes et études documentaires*, n° 4758, Paris, la Documentation française, 1984, p. 94 et ss.
19. Gilles Gallichan, *op. cit.*, p. 348.
20. Actuellement, poste du secrétaire général de l'Assemblée.
21. Les rapports des responsables de la Bibliothèque, pendant les cent cinquante premières années, tournent constamment autour d'une donnée « incontournable », et centrale, le nombre de volumes.
22. Se rappeler la pauvreté des communications au 19^e siècle et le petit nombre de bibliothèques. Donc, l'inévitable recherche d'autonomie et même d'autarcie documentaire. On est loin de l'actuelle richesse de la documentation extra-muros.
23. Participation, avec l'Éditeur officiel et une société privée, à un programme de microfilmage des documents parlementaires des années 1867 à 1972.
24. Par exemple, littérature, histoire générale, généalogie.
25. Détachée de la Bibliothèque en décembre 2000 et désignée depuis par l'appellation « Direction des études documentaires ».
26. À l'Assemblée, les premiers exemples de l'activité bibliographique remonte à Georges-Barthélémy Faribault (*Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique...*, 1837) et à Narcisse-Eutrope Dionne (*Inventaire chronologique des livres, brochures... de 1764 à 1904*).
27. Mis sur pied en 1973, il devrait prendre fin en 2003.
28. Plus de quarante titres parus entre 1970 et 2000. Certains titres ont connu deux ou trois éditions.
29. Auteur de *Parler populaire des Canadiens français ou lexique...* Québec : Laflamme & Proulx, 1909.
30. *Guide parlementaire historique...* Québec, 1902.
31. Auteur de *Catalogue d'ouvrages sur l'histoire de l'Amérique...* Québec, William Cowen, c1837.
32. *Rapport du bibliothécaire* (Document de la session, n° 8), 3 janvier 1962, p. 3-4.
33. Chiffres établis à partir d'un organigramme nominatif daté du 1^{er} février 1946 et conservé aux Archives de l'Assemblée (dossier 11757).
34. Approximation établie à partir des crédits alloués au Conseil législatif et à l'Assemblée et de la liste partielle des employés reproduite dans le volume des crédits de 1961-1962.
35. Alfred Hardy, *Patronage et patroneux*, Montréal, Éditions de l'Homme, 1979, p. 21-22.
36. Étude des crédits de l'Assemblée nationale, 31 mai 1978, p. 1722-1723.
37. Benoît Cameron, *op. cit.*, p. 10-11.
38. Arrêté en conseil n° 1331 1921.
39. *Rapport annuel du bibliothécaire*, 1962, p. 3.
40. *Rapport annuel du bibliothécaire*, 15 février 1969, p. 3.
41. "The future means both mediation by librarians and direct access", (L.T. Kane, dans *Encyclopedia of Library and Information Science*, vol. 64, New York, Marcel Dekker, 1999, p. 18.
42. En conclusion d'un essai récent, W. Robinson constate qu'on ne peut aller très loin en la matière. Cependant, il entraperçoit, dans sa boule de cristal, l'importance croissante de l'informatisation et des communications, des programmes de coopération entre les bibliothèques, la mise à disposition électronique de documents locaux et une utilisation accrue de la bibliothèque par les parlementaires ("Parliamentary libraries : information in the legislative process", dans *World Encyclopedia of Parliaments and Legislatures* / G.T. Kurian, Washington, Congressional Quarterly, 1998, vol. II, p. 826.

LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET LA QUÊTE SÉCULAIRE D'ESPACE¹

Jocelyn Saint-Pierre

Service des archives et de la reconstitution des débats
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

La question des locaux octroyés à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale pourrait être abordée sous différents angles. On entend ici tout espace disponible pour les collections et le personnel bien sûr, mais aussi pour les usagers. La synthèse qui suit s'efforcera de faire cette distinction. Pour qui considère la Bibliothèque comme une institution patrimoniale, donc qui mériterait d'être logée convenablement, la lecture de cet article sera quelque peu désolante. En trame de fond, le lecteur constatera que la question des locaux a été le lot quotidien de la Bibliothèque depuis sa création. Les besoins d'espace d'une bibliothèque sont, par nature, croissants et se posent dans

toutes les bibliothèques parlementaires; le problème est « quasi-universel »². Le problème du manque d'espace a été à maintes et maintes occasions soulevé par les directeurs. À quelques reprises, les autorités de l'Assemblée trouvèrent des solutions à ce sempiternel problème et la Bibliothèque a été logée convenablement, mais elle a été trop souvent aux prises avec des locaux exigus et ses collections ont continuellement été dispersées.

La Bibliothèque de la côte de la Montagne

En 1792, les parlementaires utilisent la Bibliothèque publique de Québec fondée en



Intérieur de la Bibliothèque
vers 1910.
Source : *La Presse*

1779 à la suite d'une suggestion du gouverneur Frederick Haldimand. Cette bibliothèque est alors logée dans l'ancien Palais épiscopal, situé en haut de la côte de la Montagne, où se réunissent les députés³. Lors de sa création, en 1802, la Bibliothèque de l'Assemblée législative est installée dans le bureau d'un greffier, sans doute celui de Samuel Phillips qui en est le responsable. En fait, il s'agit de « caisses portatives » renfermant quelques milliers de livres avec des inscriptions en gros caractères désignant leur contenu⁴. L'espace requis concerne surtout la collection car le personnel est limité à une ou deux personnes. La même année, le Conseil législatif vote une résolution pour établir lui aussi sa propre bibliothèque. Donc, entre 1803 et 1821, date du déménagement de la Bibliothèque de Québec, l'édifice du Parlement logeait trois bibliothèques : la Bibliothèque de Québec, celle de la Chambre d'assemblée et celle du Conseil législatif.

Une bibliothèque ambulante

La création du Canada-Uni en 1840 entraîne la fusion des collections des bibliothèques parlementaires des provinces du Haut et du Bas-Canada. Les députés devaient changer de ville à chaque parlement, soit Kingston de 1841 à 1843, Montréal de 1844 à 1849, Toronto de 1850 à 1851 et de 1856 à 1859, et Québec de 1852 à 1855 et de 1860 à 1865⁵. La Bibliothèque devient ambulante, ce qui signifie : emballer les livres, les transporter par voie maritime, probablement en radeaux, vers la ville où siège le Parlement et les déballer ensuite. On imagine très facilement les difficultés d'une telle entreprise et son impact sur la collection.

Lorsque le Parlement revient à Montréal, la Bibliothèque subit son premier incendie. En 1849, des émeutiers anglo-montréalais, qui protestent contre l'adoption d'une loi accordant des indemnités aux victimes des répressions des Rébellions de 1837-1838, mettent le feu aux édifices parlementaires du marché Sainte-Anne. Le brasier consume les

livres qui s'y trouvent. La perte est énorme; 22 000 volumes sont brûlés. Il a fallu reconstruire la collection de droit parlementaire, de droit civil et de documents officiels. C'est notre « désastre d'Alexandrie⁶ ».

En 1852, l'Assemblée législative du Canada-Uni s'établit à Québec. La Bibliothèque se retrouve au rez-de-chaussée de l'aile neuve (sud) de l'Hôtel du Parlement sur la côte de la Montagne. En 1854, un autre incendie du Parlement entraîne une perte de 17 000 volumes. Ce qui en reste est temporairement logé au Séminaire de Québec⁷, avant de prendre le chemin pour Toronto. De retour à Québec en 1859, la Bibliothèque est aménagée au rez-de-chaussée de la partie arrière de l'édifice⁸. Une partie de la collection est déposée à l'Université Laval⁹, à proximité du parc Montmorency.

Avec la création de la Confédération, la Bibliothèque déménage une dernière fois, le « grand et suprême déménagement¹⁰ » comme l'écrivait Narcisse-Eutrope Dionne, bibliothécaire (1892-1912). La majeure partie de la collection de la Bibliothèque, 55 000 volumes, se retrouve dans la nouvelle capitale fédérale, Ottawa¹¹. On utilise des barges pour le transport¹². À Québec, capitale de la nouvelle Province de Québec, tout est à refaire. Pamphile Le May crée une nouvelle bibliothèque. Ses malheurs ne sont pas terminés; en 1883, un troisième incendie ravage la Bibliothèque, 25 000 volumes sont perdus¹³.

La Bibliothèque de l'aile de la Grande Allée

En 1884, à la suite de la construction de l'Hôtel du Parlement actuel, la Bibliothèque est aménagée au rez-de-chaussée de l'aile de la Grande Allée. Rapidement l'espace manque pour une collection qui renferme 30 000 volumes et brochures¹⁴. Pamphile Le May propose de construire une annexe dans la cour intérieure du Parlement¹⁵. Le secrétaire et registraire, Jean Blanchet, évoque ce projet en Chambre¹⁶. Henri-

Gustave Joly, député libéral déclare : « Pour quiconque connaît les besoins d'une bibliothèque publique comme celle de la Législature, il est facile de se convaincre que la bâtisse destinée à loger notre bibliothèque n'est pas convenable [...] Ce qui doit être les chambres de notre bibliothèque sont bien trop petites [...] nous devons bâtir pour les générations futures¹⁷. » Quelques années plus tard, Le May indique dans son rapport annuel que la Bibliothèque se remplit vite et que « le temps viendra peut-être de bâtir un édifice plus convenable et mieux situé¹⁸ ».

Le comité mixte de la Bibliothèque, formé de députés et de conseillers législatifs chargés de superviser son administration, est convaincu, en 1892, « de l'insuffisance du local et de sa position désavantageuse. Il croit qu'il serait du plus haut intérêt de bâtir dans la cour centrale, à proximité des deux Chambres, une nouvelle bibliothèque plus grande et mieux appropriée à son objet¹⁹ ». Finalement, la même année, pour contrer ce manque d'espace, un dépôt de livres est aménagé dans des mansardes côté Grande-Allée. Des tablettes et des rayons y ont été construits²⁰. Narcisse-Eutrope Dionne écrit dans son rapport de 1896 : « Vu l'accroissement considérable de la bibliothèque [...] l'espace réservé aux livres est beaucoup trop étroit. Naturellement le service souffre de cet état de choses, et nous avons la confiance que la Législature s'occupera bientôt soit d'agrandir ou d'en construire une nouvelle.²¹ » Les locaux attribués à la Bibliothèque sont insuffisants, car, en 1898, 23 000 volumes sont placés à l'extérieur²². Les espaces assignés aux quatre employés²³ ne semblent pas faire problème.

En 1907, le député Maurice Perrault (Chambly), architecte, revient sur la proposition d'installer la Bibliothèque dans une bâtisse construite au centre de la cour intérieure du Parlement²⁴. Cette solution ne sera pas retenue; c'est le restaurant le Parlementaire, inauguré en 1917, qui sera construit sur cet emplacement. Dionne

revient plusieurs fois à la charge. Alors que la moitié des livres se trouvent dans la Bibliothèque, l'autre moitié est dans six endroits différents, sous les combles et dans le soubassement de l'Hôtel du Parlement. Face à cette dispersion, il écrit dans son rapport de 1908 : « Cette anomalie regrettable ne disparaîtra que le jour où un nouvel édifice aura été érigé [...] Puisse l'aurore de ce jour tant désiré luire bientôt²⁵. » Ce sentiment est partagé par *L'Action sociale* qui écrit en 1908 : « Des capitaux seraient très utilement employés si consacrés à construire une bâtisse capable de recevoir les précieuses collections de la Bibliothèque de notre Législature²⁶. » La suite des événements montre que les autorités politiques ont réalisé le souhait de Dionne.

L'édifice Pamphile-Le May

En 1910, Louis-Alexandre Taschereau, ministre des Travaux publics, autorise la construction d'une annexe au Parlement. La nouvelle construction fera 215 pieds de longueur par 60 pieds de largeur et elle sera reliée au Palais législatif par une passerelle. L'année suivante, le même ministre déclare que la Bibliothèque du Parlement sera « la plus admirable au Canada²⁷ ». La construction dure cinq ans. La Bibliothèque, qui compte alors six employés²⁸ et une collection de



Intérieur de la Bibliothèque, 1986, côté ouest. Source : Assemblée nationale

111 684 livres²⁹, occupe le rez-de-chaussée et le sous-sol du nouvel édifice qui s'appellera l'édifice B. Les autres étages sont utilisés par différents ministères dont le premier attribué aux bureaux du Conseil exécutif avec la salle de réunion du Conseil des ministres³⁰. Le sous-sol est divisé en compartiments dont les trois quarts sont affectés à la Bibliothèque. Une salle pour les journaux y est aménagée. Le reste de l'espace est occupé par les ministères³¹. Au total, la Bibliothèque occupe donc environ 22 575 pieds carrés, espace qu'elle occupera jusqu'à la fin des années 1960.

L'espace vient vite à manquer car, dès 1916, la salle de lecture est transférée dans un local attenant à la Bibliothèque, probablement dans un espace du rez-de-chaussée occupé actuellement par le vestibule³². La magnifique verrière est installée la même année³³. L'aménagement intérieur sera complété en 1921 avec l'arrivée du marbre de Belgique, destiné aux colonnes et aux murs, dont la livraison avait été retardée en raison de la guerre³⁴. La construction aura coûté 832 000 \$ au total³⁵.



Intérieur de la Bibliothèque,
1973, côté est. Source :
Assemblée nationale

Au début des années 1930, la Bibliothèque compte une douzaine d'employés, sa collection renferme 152 872 volumes³⁶; le problème de l'espace concerne surtout l'accueil des usagers et de la conservation des collections. En 1935, Georges-Émile Marquis, directeur de la Bibliothèque, dont on vient d'aménager le bureau³⁷, écrit au Premier ministre Taschereau que la salle de lecture qui fait 10 par 15 pieds de dimension et où on peut consulter les journaux et les périodiques, n'est pas appropriée. En plus, elle est contiguë à la Bibliothèque et ne relève pas du directeur³⁸. La salle de lecture, n'est pas le seul espace insuffisant puisqu'en 1940, le comité de la Bibliothèque est d'avis que le sous-sol de la Bibliothèque devrait être mieux protégé contre les risques d'incendie et que la Bibliothèque devrait récupérer la totalité des « chambres » du sous-sol qui lui ont été enlevées³⁹.

Dans les années 1940, la Bibliothèque, qui conserve toujours le même espace, emploie une vingtaine de personnes⁴⁰ logées au rez-de-chaussée et au sous-sol. En 1951, Marquis indique qu'au sous-sol il y a un surplus de chaleur et d'humidité et qu'il faudrait faire une distribution plus hygiénique de la chaleur au rez-de-chaussée⁴¹. Pour faciliter la manipulation des livres, revues et journaux, on installe en 1954 un monte-livres⁴².

Au début des années 1960, Jean-Charles Bonenfant évoque à son tour le problème d'espace; on dénombre alors 27 employés⁴³. En 1961, il dénonce la réserve du sous-sol qui est « un nid à feu » insalubre. Il déplore également que les ministères occupent encore des locaux du sous-sol⁴⁴.

En 1965, le ministère des Travaux publics procède à la transformation du sous-sol. Les travaux, qui durent une année, sont d'envergure; on abat la structure en bois et on creuse le sol. Les services et les journaux qui y étaient conservés sont transférés au 175, rue Saint-Jean à (l'angle Turnbull) pour

la durée des travaux. Les documents et le personnel restent à la disposition des députés et des fonctionnaires. La construction terminée, les usagers disposent de nouveaux locaux climatisés, dont une salle de lecture de cinquante places, une salle pour les microfilms, un atelier de reliure et un magasin⁴⁵.

Un besoin de locaux persistant

Très vite, l'espace vient à manquer encore une fois. L'année suivante, le nouvel aménagement du sous-sol ne suffit plus. En 1966, on ouvre un magasin de 5 600 pieds carrés pour les revues, les journaux et les documents officiels au 4^e étage de l'Hôtel du Parlement⁴⁶. Jean-Charles Bonenfant parle d'une collection de 250 000 volumes⁴⁷.

Les années 1970 marqueront un point tournant dans l'évolution de la Bibliothèque⁴⁸. La création de nouveaux services accroît le besoin d'espace car le nombre d'employés double, passant de 40 en 1971 à 79 en 1980⁴⁹. En 1971, un comité d'étude sur les bibliothèques gouvernementales est mis sur pied pour étudier l'ensemble des besoins documentaires de l'État. À l'Annexe B du *Rapport*⁵⁰ du comité, on évoque le développement et l'aménagement de la Bibliothèque de la Législature. Pour remédier au manque d'espace, on suggère d'affecter la totalité de l'édifice B à la Bibliothèque qui a besoin de 45 000 pieds carrés au minimum, alors qu'elle ne dispose que de 25 500 pieds carrés. Par ailleurs, plusieurs services sont mis en place impliquant l'arrivée de nouveaux employés qu'il faut loger à proximité des sources d'information⁵¹. En 1971, le Service de recherche est mis sur pied, l'année suivante, le Service de la documentation politique. Les deux sont installés au deuxième étage de l'édifice B. En 1974, on y ajoute la reconstitution des débats.

Le ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement publie, en 1974, une *Étude concernant le réaménagement de la*

bibliothèque de la Législature. Les auteurs Pierre Morency, Charles Tremblay et André Beaulieu indiquent que les salles de lecture sont exiguës, mal situées, inconfortables, exposées au bruit et souvent confondues avec les aires de travail des employés⁵². L'aménagement de l'édifice B, toujours selon ce rapport, est statique et non pratique. On souhaite l'aménagement d'une salle de consultation adjacente à la Chambre pour satisfaire aux demandes pressantes des députés. Après avoir analysé diverses hypothèses de réaménagement dans un immeuble déjà bâti, les auteurs du rapport optent pour la construction d'un nouvel édifice dans l'actuel Parc de la Francophonie⁵³.

L'année suivante, en 1975, à la suite d'une élection partielle, Maurice Bellemare, seul représentant de l'Union Nationale qui avait été balayée lors des élections générales, est installé au deuxième étage de l'immeuble. Les services de la Bibliothèque doivent donc déménager. L'événement montre bien que la



Les catalogues, 1980.
Source :
Assemblée nationale

Bibliothèque subit, comme d'autres, les aléas de la conjoncture politique. Les Services de la recherche, de la documentation politique et de la reconstitution des débats sont déplacés dans la partie ouest du 3^e étage. Le Service des acquisitions et du catalogage, antérieurement au rez-de-chaussée, déménage au même étage dans la section est⁵⁴. C'est un âge d'or qui durera deux ans car, pour une rare fois, tous les services de la Bibliothèque, 61 personnes au total⁵⁵, sont logés adéquatement dans le même bâtiment.

Le développement de la Bibliothèque se poursuit à vive allure. Plusieurs nouveaux employés sont embauchés. Dans un document de 1976 intitulé *Restauration & rénovation des édifices a, b, c, d, e. Programme & proposition d'aménagement*, préparé par le ministère des Travaux publics et Approvisionnement et Dorval & Fortin architectes, on propose d'aménager la Bibliothèque soit dans l'édifice E (l'actuel André-Laurendeau), ou qu'elle occupe l'édifice B en entier⁵⁶. Se basant sur une collection de 700 000 documents et sur l'aménagement d'une salle de recherche et de consultation, on concluait à un besoin de 85 000 pieds carrés⁵⁷. Malheureusement leur proposition fera long feu.

La dispersion

En 1977, la création d'un service chargé de télédiffuser les débats parlementaires crée une nouvelle pression sur l'espace occupé par la Bibliothèque. Afin de répondre à

certaines contraintes technologiques, la Direction de la télédiffusion est installée au troisième étage de l'édifice B, ce qui entraîne la dispersion des services de la Bibliothèque à quatre endroits différents. Ainsi, l'indexation du *Journal des débats*, qui relève désormais de la Bibliothèque, est logée à l'Hôtel du Parlement, les acquisitions, le catalogage et la recherche, à l'édifice G (l'actuel Marie-Guyart), la reconstitution des débats et la documentation de presse, à l'édifice H⁵⁸. L'année suivante, le besoin d'un magasin se fait pressant, car la Bibliothèque perd les locaux du 4^e étage de l'Hôtel du Parlement. Le Centre de conservation et de diffusion de la documentation (CCDD) est aménagé rue Dalton à Sainte-Foy afin d'entreposer 150 000 documents, dont certains y sont stockés avant leur élagage⁵⁹.

En 1979, toujours dans le but de résoudre ce lancinant problème d'espace, la Bibliothèque fait l'achat de ses premiers rayonnages mobiles⁶⁰. L'atelier de reliure, jusque-là au sous-sol, est déménagé au CCDD⁶¹. L'année suivante, la microthèque est placée dans l'ancien local de la reliure. À la suite du transfert à la Bibliothèque, du Centre de documentation du ministère des Communications les dossiers de presse sont entreposés au Centre de conservation des documents semi-actifs des Archives nationales du Québec à Sainte-Foy. La surface occupée est de 64 mètres carrés.

En 1982, la Division de la recherche et le directeur adjoint de la Bibliothèque, qui est responsable du nouveau Service de recherche et de documentation, rejoignent la reconstitution des débats et la documentation de presse à l'édifice H. La Bibliothèque est alors logée à quatre adresses. La publication du *Rapport préliminaire concernant le réaménagement de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale* préparé en 1984 par Philippe Sauvageau, l'actuel directeur, relance le débat sur l'espace dévolu à la Bibliothèque. Dans un ambitieux programme des besoins qui restera lettre morte, l'auteur écrit à juste titre que les locaux de la Bibliothèque sont



Le Service des périodiques,
1980. Source :
Assemblée nationale

« désuets, vétustes et non fonctionnels » et que « les différents services de la Bibliothèque doivent être localisés dans un même édifice sur trois niveaux⁶² ». Pour loger les quelques 80 employés et offrir un espace accueillant pour les usagers, on estime l'espace requis à 55 000 pieds carrés au total⁶³.

En février 1985, les locaux de la Bibliothèque du 4^e étage de l'édifice H subissent un réaménagement majeur. Mais en septembre, cinq des huit divisions de la Bibliothèque emménagent à l'édifice D, l'actuel édifice Jean-Antoine-Panet, propriété de la Société immobilière du Québec. Ainsi le Service des acquisitions et du catalogage se retrouve au 4^e étage, la documentation de presse au 2^e, l'indexation, la recherche et la reconstitution au 3^e⁶⁴. L'atelier de reliure est déménagé dans un autre édifice, boulevard du Versant-Nord (Sainte-Foy).

En 1986, le programme de la reconstitution des débats est suspendu pour une durée indéterminée. Les employés sont affectés dans d'autres services ou d'autres ministères. Les bureaux libérés au 3^e étage du Jean-Antoine-Panet sont occupés par la documentation de presse qui était auparavant au 2^e étage. Le directeur met sur pied un autre comité d'étude sur la Bibliothèque composé de Jean-Luc Fortin, Jocelyn Saint-Pierre et Yvon Thériault, dont le rapport s'intitule *Pour une rénovation administrative de la Bibliothèque*⁶⁵. Ils y recommandent de regrouper à une même adresse, la référence et la recherche, la documentation de presse et les périodiques, tout en déménageant le personnel administratif et le secrétariat dans un autre édifice. On suggère une construction nouvelle ou l'aménagement adéquat d'un édifice déjà existant. Le comité propose également d'aménager des bureaux de coin dans les mezzanines du rez-de-chaussée du Pamphile-Le May⁶⁶. L'élagage de la collection ayant été complété, le CCDD est fermé l'année suivante.

Au début des années 1990, la Bibliothèque assume de nouvelles responsabilités.

En 1990, les archives et la gestion des documents de l'Assemblée deviennent sa responsabilité. Le personnel qui y œuvre est alors logé au 1^{er} étage de l'édifice Honoré-Mercier et les documents sont entreposés boulevard du Versant-Nord. Auparavant, les archives et la gestion des documents et les documents étaient installés au rez-de-chaussée de l'édifice H. L'année suivante, la reconstitution des débats reprend ses activités et l'équipe est temporairement regroupée au 3^e étage du Jean-Antoine-Panet. Puis, le personnel des archives et de la gestion des documents déménage au 5^e étage du même édifice avec la reconstitution des débats. Le regroupement de tous les services de la Bibliothèque dans l'édifice Pamphile-Le May est de nouveau à l'ordre du jour, mais on doit se contenter de l'installation d'un comptoir du prêt qui s'harmonise avec l'aménagement du rez-de-chaussée du Pamphile-Le May⁶⁷.

En 1997, la reconstitution des débats et la documentation de presse déménagent au 3^e étage et le catalogage au 2^e étage du Jean-Antoine-Panet car l'Assemblée nationale, qui en est devenue le propriétaire, loue quatre étages au Vérificateur général. L'année suivante, les archives et les documents semi-actifs sont conservés au 200, chemin Sainte-Foy, dans des conditions de conservation minimales.

À l'aube du millénaire, la Bibliothèque entreprend, dans la poussière et le bruit, un important programme de rénovation des locaux qu'elle occupe dans le Pamphile-Le May. L'entreprise s'est étalée sur une période de deux ans afin de rendre l'édifice conforme aux normes du Code du bâtiment. Un système de chauffage climatisé est installé, l'éclairage est modifié et des gicleurs sont mis en place au rez-de-chaussée et au sous-sol. Une voûte est aménagée au sous-sol pour la conservation des collections spéciales et des originaux des lois du Québec. Des bureaux d'angle sont construits à la hauteur des mezzanines. Les aires de travail sont modifiées par l'ajout

d'un comptoir pour la référence, d'un hall d'exposition devant la verrière et d'une salle de lecture. Des tables de travail placées dans l'allée centrale accueillent les chercheurs. Le sous-sol est complètement réaménagé afin de rendre les espaces plus fonctionnels. On fait largement appel aux rayonnages mobiles et le mobilier est remplacé par des meubles qui respectent le caractère historique des lieux.

Ce réaménagement s'est effectué dans une période passablement mouvementée. En janvier 2001, le Service de recherche est détaché de la Bibliothèque pour former la nouvelle Direction des études documentaires, laquelle conserve ses locaux. Les archives, qui restent à la Bibliothèque, sont logées au rez-de-chaussée. À l'été 2001, afin de faire place aux bureaux du Conseil exécutif et du Premier ministre, plusieurs directions de l'Assemblée nationale quittent l'édifice Honoré-Mercier. Elles sont installées dans l'édifice Jean-Antoine-Panet et dans l'édifice André-Laurendeau. Dans ce chambardement, la Division des archives rejoint la reconstitution des débats au 3^e étage de l'édifice Jean-Antoine-Panet, entraînant ainsi la migration temporaire de la documentation de presse au 9^e étage de l'édifice André-Laurendeau.

Que dire en guise de conclusion à la suite de cette histoire désolante et mouvementée des locaux dévolus à la Bibliothèque sinon que le problème est partiellement réglé après 200 ans. Les espaces du Pamphile-Le May sont maintenant adéquats à la fois pour le personnel, pour les

usagers et pour une partie des collections. Reste à loger les autres services de la même façon et à trouver un lieu de conservation approprié pour l'entreposage des archives, des documents de presse et d'une partie de la collection. La superficie occupée actuellement par les services de la Bibliothèque, qui compte 70 personnes et une collection de 451 562 titres⁶⁸, est de 38 601 mètres carrés répartie dans cinq édifices différents. Le départ du Vérificateur général prévu pour l'an 2002 devrait permettre de regrouper l'ensemble du personnel du Jean-Antoine-Panet sur deux étages contigus. Le problème de l'entrepôt du 200, chemin Sainte-Foy, est resté à ce jour sans solution. Trouver un lieu de conservation adéquat sur la colline parlementaire ne sera pas chose facile. Et si l'on y parvenait, rien n'indique que ce serait pour toujours, l'espace attribué à la Bibliothèque étant toujours à la merci de la conjoncture politique et des besoins de l'exécutif. Aussi faut-il s'interroger sur la nécessité de conserver la documentation proche des députés. Un édifice moderne et aménagé adéquatement qui s'inspirerait de celui de la Bibliothèque nationale à Montréal ou celui des Archives nationales du Canada à Gatineau est une nécessité impérieuse où qu'il se trouve dans la région de Québec.

Quatre-vingt-quatorze années plus tard, comme Narcisse Eutrope Dionne, il faut souhaiter que tous les services de la Bibliothèque soient regroupés dans un même lieu idéalement proche de la représentation nationale, et que « l'aurore de ce jour tant désiré » puisse luire bientôt.

1. Cet article a eu comme point de départ des fiches rassemblées par Gaston Bernier et la synthèse de Maurice Champagne sur les *Rapports sur la bibliothèque de l'Assemblée nationale*, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, Division de la recherche, 9 février 1988, 51 pages.
2. Voir « Les bibliothèques des Parlements », *Informations constitutionnelles et parlementaires*, Genève, Association des secrétaires généraux des Parlements, 1974, p. 16.
3. Pour l'histoire de la Bibliothèque de cette période, la source à consulter est l'ouvrage de Gilles Gallichan, *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1849*, Sillery, Septentrion,

1991, p. 460-464.

4. *Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, session 1802, p. 229 et session 1849, p. 138.

5. Joseph Desjardins, *Guide parlementaire historique de la province de Québec, 1792 à 1902*, Québec, Bibliothèque de la Législature, 1902, p. 16-18 ; Ola A. Cudney, *A Chronological History of the Legislative Library of Ontario*, Ottawa, Canadian Library Association, 1969, p. 1 ; Michel Desgagnés, *Les édifices parlementaires depuis 1792*, Québec, Assemblée nationale, 1978, p. 7-8, (Vie parlementaire, n° 3).

6. Gilles Gallichan, *op. cit.*, p. 318-320.
7. Clare A. Dale, *The Palace of Government : A History of the Legislative Building of the Province of Upper Canada and Ontario, 1792-1992*, Toronto, Ontario Legislative Library, 1993, p. 35.
8. Voir plan de l'édifice, fonds du ministère des Travaux publics, Archives nationales du Québec.
9. Jean-Charles Bonenfant, « Historique de la Bibliothèque de la Législature », *Bulletin de la Bibliothèque de la Législature de Québec*, vol. 2, n° 1, (janvier 1971), p. 9.
10. Narcisse-Eutrope Dionne, « Historique de la Bibliothèque du Parlement à Québec, 1792-1892 », *Délibérations et mémoires de la Société royale du Canada*, Ottawa, Société royale du Canada, 1883, section I, p. 13.
11. Jean-Charles Bonenfant, « La Bibliothèque de l'Assemblée nationale et ses bibliothécaires » dans *Livre, bibliothèque et culture québécoise*, Montréal, Asted, 1977, tome II, p. 641.
12. Jean-Charles Bonenfant, « Historique de la Bibliothèque de la législation », *loc. cit.*, p. 9.
13. *Rapport du commissaire de l'Agriculture et des Travaux publics*, Québec, 1882-1883, p. 221.
14. *Journaux de l'Assemblée législative*, session 1884, p. 26-27.
15. Gilles Gallichan, « Les 70 ans de l'édifice Pamphile-Le May », *Cap-aux-Diamants*, vol. 1, n° 2, (été 1985), p. 39.
16. Alphonse Desjardins, *Débats de la Législature de la province de Québec*, session 1884, Québec, 1884, p. 636.
17. *Ibid.*
18. *Journaux de l'Assemblée législative*, session 1888, Québec, 1888, p. 34.
19. *Ibid.*, session 1892, p. 212.
20. *Rapport du commissaire des Travaux publics*, Québec, 1893-1894, p. 2.
21. *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, session 1896-1897, texte établi par Jean Boucher, Québec, Journal des débats, 1980, p. 49.
22. *Le Soleil*, 17 janvier, 1899, p. 6.
23. Jean-Luc Fortin, Jocelyn Saint-Pierre et Yvon Thériault, *Pour une rénovation administrative de la Bibliothèque*, Québec, septembre 1986, tableau IV, p. 69.
24. *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, session 1907, texte établi par Denys Trudel, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1990, p. 194-195.
25. *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, session 1908, texte établi par Frances Caissie, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1991, p. 15.
26. *L'Action sociale*, 30 avril 1908, p. 1.
27. *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, session 1911, texte établi par Mireille Barrière et Jocelyn Saint-Pierre, Québec, Bibliothèque de l'Assemblée nationale, 1994, p. 36.
28. Jean-Luc Fortin, Jocelyn Saint-Pierre et Yvon Thériault, *op. cit.*, tableau IV, p. 69.
29. *Rapport du Bibliothécaire*, Document de la session 1916-1917, p. III.
30. Luc Noppen, Hélène Jobidon et Paul Trépanier, *Québec monumental, 1890-1990*, Sillery, Septentrion, 1990, p. 71.
31. *Rapport du ministère des Travaux publics et du Travail*, 1914-1915, p. 1 et 2.
32. *Ibid.*, 1916-1917, p. 1.
33. *L'Action catholique*, 12 janvier 1916, p. 6.
34. *Rapport du ministère des Travaux publics*, 1921-1922, p. 1.
35. Voir *Comptes publics* de 1911 à 1921.
36. *Rapport du Bibliothécaire 1931*, Québec, 1931, session 1930-1931, Documents de la session n° 53, [p. 2].
37. *Rapport du ministère des Travaux publics*, 1935-1936, p. 206.
38. *Lettre de Georges-Émile Marquis à l'honorable Louis-Alexandre Taschereau*, 1er octobre 1935, fonds Georges-Émile Marquis, Archives de l'Assemblée nationale.
39. *Journal de l'Assemblée législative du Québec*, session 1940, Québec, 1940, p. 180.
40. Jean-Luc Fortin, Jocelyn Saint-Pierre et Yvon Thériault, *op. cit.*, tableau IV, p. 69.
41. *Rapport du bibliothécaire*, Document de la session, 1951.
42. *Ibid.*, Document de la session, 1954-1955, p. 55.
43. Jean-Luc Fortin, Jocelyn Saint-Pierre et Yvon Thériault, *op. cit.*, tableau IV, p. 69.
44. *Ibid.*, Document de la session n° 8, p. 2 et 3.
45. *Débats de l'Assemblée législative du Québec*, session 1966, Québec, Journal des débats, 1966, p. 8-9.
46. Jean-Charles Bonenfant, « La Bibliothèque de la Législature du Québec », *Annuaire du Québec*, 1968-1969, p. 364 et Comité d'étude des bibliothèques gouvernementales, *Rapport - Comité d'étude des bibliothèques gouvernementales*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1971, p. 13.
47. Jean-Charles Bonenfant, *ibid.*, p. 365.
48. Gaston Bernier, « Vingt ans déjà », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 18, n° 3-4, (décembre 1989), p. 3.
49. Jean-Luc Fortin, Jocelyn Saint-Pierre et Yvon Thériault, *op. cit.*, tableau IV, p. 70.
50. Comité d'étude des bibliothèques gouvernementales, *op. cit.*, p. 13 et 26-29.
51. Les informations qui suivent proviennent de la mémoire de plusieurs employés actuels de la Bibliothèque qui y travaillent depuis les années 1970, le soussigné étant de ce nombre.
52. *Étude concernant le réaménagement de la Bibliothèque de la Législature*, Québec, ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement, 1974, vol. 1, p. 15-39.
53. *Ibid.*, vol. 2, p. 48-75.
54. Procès-verbal d'une réunion du comité de coordination de la Bibliothèque, 17 septembre 1975.
55. Jean-Luc Fortin, Jocelyn Saint-Pierre et Yvon Thériault, *op. cit.*, tableau IV, p. 70.
56. Dorval & Fortin, *Assemblée nationale du Québec, Restauration & rénovation des édifices a, b, c, d, e. Programme & proposition d'aménagement. Résumé du rapport préliminaire*, Québec, ministère des Travaux publics et Approvisionnements, 1976, p. 21, 31-32.
57. *Ibid.*, p. 20-21.
58. Bibliothèque de la Législature du Québec, *Rapport du bibliothécaire*, Québec, avril 1980, p. 5.
59. Jacques Prémont, « Les ressources et les activités de la Bibliothèque en 1985 », *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec*, vol. 16, n° 2, (août 1986), p. 5.
60. *Rapport du bibliothécaire*, avril 1980, p. 10.
61. *Ibid.*, p. 8.
62. Philippe Sauvageau, *Rapport préliminaire concernant le réaménagement de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale du Québec*, (Québec), février 1984, p. 2-3 et 6-7.
63. *Ibid.*, p. 4-28.
64. *Bulletin de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale*, vol. 15, n° 3-4, (décembre 1985), p. 8.
65. Jean-Luc Fortin, Jocelyn Saint-Pierre et Yvon Thériault, *op. cit.*, p. 41.
66. *Ibid.*, p. 44. La paternité de cette idée revient à Yvon Thériault. Il aura fallu attendre quinze ans pour la réaliser.
67. Jean-Luc Fortin, « Un nouveau meuble à la Bibliothèque », *Première lecture*, vol. 3, n° 4, (avril 1994), p. 7.
68. 955 000 unités physiques.

CATALOGAGE, CATALOGUES ET CLASSIFICATION À LA BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE : DE 1802 À NOS JOURS

Clément LeBel

Service du traitement et des acquisitions
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Depuis sa création en 1802, la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a fait l'objet de plusieurs synthèses qui ont dressé tantôt son histoire, tantôt celle de ses collections, de ses conservateurs ou de ses réalisations. Mais il est des secteurs qui ont moins retenu l'attention : ceux du catalogage et de la classification. Ces deux composantes principales du traitement documentaire comptent pourtant parmi les activités les plus anciennes de la Bibliothèque. Leur rôle, souvent méconnu, consiste en bref à favoriser l'accès à l'information. Le catalogage comprend deux fonctions complémentaires : la description et l'analyse (ou indexation). La première détermine les éléments nécessaires à l'identification des ouvrages et la seconde étudie le contenu des

documents de manière à en permettre le repérage selon les sujets. Autre constituante de l'analyse, la classification délimite la position de chaque unité documentaire à l'intérieur d'un corpus défini. Les informations de catalogage et de classification sont stockées dans des catalogues, lesquels peuvent être diffusés sous diverses formes.

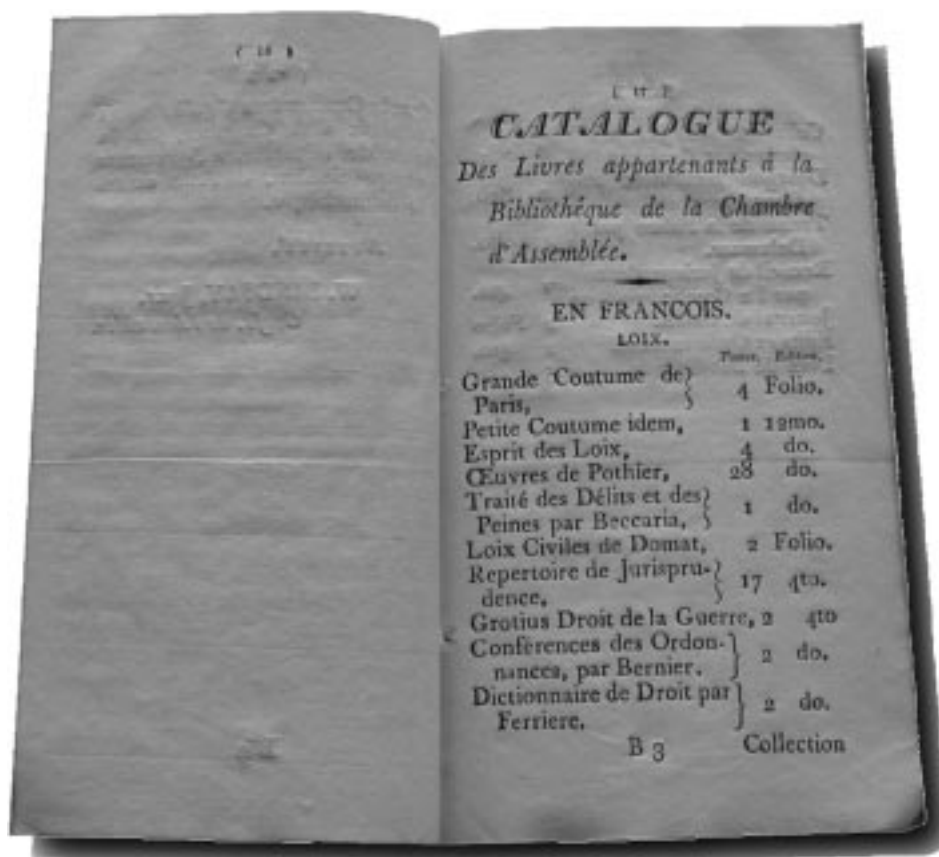
Catalogage et catalogues

« Cataloguer un document, c'est le décrire dans sa forme, dans son contenu et parfois dans son histoire, c'est le faire vivre en le rendant accessible à l'ensemble de la communauté intellectuelle nationale et internationale ». On pourrait difficilement trouver définition plus noble que celle-là, tirée de la vitrine électronique de la Bibliothèque nationale de France, pour décrire cette activité bibliographique dont les origines remontent, semble-t-il, jusqu'à l'Antiquité. On aurait en effet « retrouvé, dans les fouilles de Ninive, la bibliothèque d'Assurbanipal (VII^e siècle av. J.-C.) et un « catalogue » sur tablettes donnant un titre d'œuvre, une description (nombre de tablettes, de lignes) et une localisation¹ ».

Il n'est d'ailleurs pas étonnant que les catalogues – à l'origine surtout inventaires – soient aussi anciens que les bibliothèques. De fait, « prendre connaissance du fonds d'une bibliothèque sans errer parmi les rayonnages et sans compter sur la mémoire humaine a toujours paru essentiel² ». On ne se surprendra donc pas d'apprendre que le premier article de la résolution qui devait constituer le texte fondateur de la bibliothèque des députés québécois demandait justement « qu'un catalogue des titres, éditions, formats, prix d'achat et frais des livres, soit tenu par le greffier de la



Catalogue préparé sous la direction de l'honorable T.-D. Bouchard, orateur de l'Assemblée législative



Première page de la section française de la première édition du catalogue de la Bibliothèque de la Chambre d'assemblée

Chambre auquel en sera donné la garde et la responsabilité³ ».

Le premier catalogue imprimé de la Bibliothèque de la Chambre d'assemblée aurait paru en 1811 et le dernier en 1933. Entre les deux, plusieurs suppléments et une douzaine de versions plus ou moins complètes, réclamés tantôt par les députés en Chambre, tantôt par le comité sur la Bibliothèque⁴. Après 1933, vraisemblablement jusqu'en 1941, des suppléments annuels, eux aussi demandés par les parlementaires, devaient remplacer les listes imprimées dont l'édition était devenue de plus en plus laborieuse. En 1939, en effet, la collection comptait déjà plus de 170 000 volumes.

Les lecteurs admis à fréquenter la Bibliothèque pouvaient également y consulter un « catalogue sur cartes ». Les

fiches furent pendant longtemps rédigées à la main et leur apparition à la Bibliothèque du Parlement de Québec remonte au moins à 1883, puisque le conservateur Narcisse-Eutrope Dionne écrivait en 1903 : « Durant cette période [plus de vingt ans], l'on a eu recours au système de cartes. » Il est intéressant de noter qu'en France, jusqu'à la fin du XIX^e siècle, on semblait vouloir réserver l'accès au catalogue sur fiches au personnel des bibliothèques. Dans son ouvrage *De l'organisation et de l'administration des bibliothèques publiques et privées*, paru en 1882, Jules Cousin écrit à ce propos : « Un pareil catalogue n'est évidemment pas maniable par le public, et il est toujours périlleux de le mettre à la disposition du tout-venant, quelque soin qu'on ait mis à en assurer la conservation⁵. » À la lecture des rapports de certains bibliothécaires parlementaires de l'époque, on serait porté à croire que cette préoccupation n'avait pas

trouvé d'écho chez nous : « Ces cartes ont été déposées dans un meuble spécial et la consultation en est facile [...] » (Dionne, 1895); « Ce catalogue sur cartes mis au service du public, qui semble l'ignorer [...] » (Ernest Myrand, 1918). Georges-Émile Marquis aurait été l'un des seuls à avoir interdit la consultation publique des fiches : « [Elles] sont à l'usage exclusif des employés de la Bibliothèque, parce qu'elles sont détachables » (1937). On a, semble-t-il, remédié à la situation par la suite puisque Marquis notait en 1945 : « Les fiches sont aujourd'hui à la disposition du public, dans un meuble destiné à cette fin et mis à sa portée. »

On a finalement cessé d'alimenter les derniers fichiers de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale en 1991, quand on jugea le catalogue informatisé apte à prendre le relais. Quelques années auparavant, en 1986, une étude sur l'opportunité de substituer des microformes aux catalogues de l'époque avait retenu un système hybride qui remplaçait la majorité des fiches par des microfiches, tout en continuant à actualiser certains fichiers pour pallier l'inconvénient de la parution semestrielle du nouveau support. L'étude référait notamment à des considérations budgétaires et à la qualité des services rendus par la Bibliothèque pour justifier la coexistence des deux supports, tout en spécifiant qu'il ne s'agissait que d'une étape intermédiaire vers la consultation en ligne des données du catalogue.

La situation de 1986 n'est d'ailleurs pas sans comporter certaines analogies avec celle qui prévalait à la fin du XIX^e siècle à propos des catalogues imprimés et sur cartes. À cette époque, en effet, on avait également maintenu la dualité des supports – durant un certain temps du moins – en reconnaissant à chacun des mérites respectifs, voire une certaine complémentarité. C'est ainsi qu'en 1895, Dionne écrivait : « D'un côté il y a le catalogue [sur cartes] par ordre alphabétique et de l'autre par ordre de matières. Les deux systèmes

ainsi combinés remplacent avantageusement le catalogue imprimé pour ceux qui peuvent fréquenter la bibliothèque. Mais le public en général bénéficierait davantage d'un catalogue imprimé. » Autre similitude entre les deux situations, l'imprimé du XIX^e siècle comme les microfiches du XX^e – quoique dans une moindre mesure à cause de l'indispensable appareil de lecture – permettaient de consulter la liste des ouvrages sans avoir à se rendre à la bibliothèque, une pratique qui devait prendre toute sa dimension, en août 1998, lors de la diffusion du catalogue sur Internet.

Mais les catalogues mis à la disposition des députés québécois n'ont pas subi que des transformations formelles depuis 1802. D'inventaires qu'ils étaient, ils sont devenus instruments de recherche et de repérage, et les descriptions sommaires des premières éditions ont fait place à des notices détaillées et structurées établies selon des normes locales, nationales et internationales qui favorisent l'échange des données. En outre, une indexation de plus en plus fine a permis d'ajouter une plus-value très importante aux notices catalographiques.

Les progrès ont cependant été lents à apparaître. Dans son ouvrage intitulé *Livre et politique au Bas-Canada*, l'historien et bibliothécaire Gilles Gallichan a comparé les catalogues parlementaires imprimés⁶. À propos du catalogage proprement dit, il retient quelques rares innovations comme l'apparition de la localisation des ouvrages (catalogue de 1818), la tentative de constituer un catalogue-sujets (1827) et l'introduction d'un index alphabétique des auteurs (1842). Pour les parutions qui ont suivi, on ne peut que signaler l'alternance des présentations, les listes étant tantôt alphabétiques (1862, 1869, 1903) tantôt méthodiques (1857-1858, 1873, 1884). Somme toute, la description et les accès demeuraient très limités d'une édition à l'autre. À telle enseigne qu'en 1913, le conservateur Ernest Myrand rêvait toujours d'un « grand catalogue [préparé] sur le

modèle de celui de la bibliothèque du Congrès, à Washington ».

Quelques années plus tard, l'Orateur de l'Assemblée législative, Télesphore-Damien Bouchard, dressait un portrait assez sombre de l'état du catalogue. Dans une lettre adressée en 1930 au bibliothécaire Joseph Desjardins, il qualifiait le catalogue de « tout à fait rudimentaire [...] peu ou point consulté [par les lecteurs qui devaient] se rendre à la Bibliothèque et se fier exclusivement sur la bonne volonté et les connaissances de nos employés ». Pour donner suite à ces remarques, Desjardins décidait de « faire le cataloguement de toute la bibliothèque d'après un système modèle ». Même si cette décision faisait davantage référence à un nouveau classement des livres qu'à la façon de les décrire, elle a néanmoins conduit à la préparation d'un catalogue imprimé – le premier depuis près de trente ans et le dernier à paraître – dont la facture était nettement améliorée. On y retrouve les descriptions classées selon le système décimal Dewey, la cote assignée à chaque ouvrage et deux tables alphabétiques, l'une des « sujets classifiés » et l'autre des noms d'auteurs. Malheureusement, seuls les deux premiers fascicules de cet ouvrage qui devait en compter cinq ont été publiés, le premier en 1932 et le second en 1933. Et si l'on se fie à ce qu'en dit le conservateur Marquis dans une lettre au premier ministre Louis-Alexandre Taschereau en date du 1^{er} octobre 1935, ils n'auraient même jamais été distribués (« ils sont encore dans des caisses, au sous-sol de la Bibliothèque »). Les autres volumes annoncés (3 à 5) ne seront pas imprimés.

En somme, c'est surtout au cours des trente dernières années que le catalogue a connu ses avancées les plus significatives. Ainsi, dans le *Bulletin trimestriel des acquisitions* de juillet 1970, on présentait l'engagement de trois bibliothécaires chevronnés comme le « départ dans la restructuration et la réorientation de la Bibliothèque ». Un an plus tard, paraissait le

rapport du Comité d'étude des bibliothèques gouvernementales, présidé par M^e Jacques Prémont. À propos de la Bibliothèque, le rapport évoquait notamment « l'état désuet du catalogue sur fiches et des services techniques mal adaptés aux exigences modernes de la documentation ». À l'interne, un rapport intitulé *Bibliothèque de la législature du Québec : état présent et perspectives d'avenir* (mars 1971) remettait en question les répertoires de vedettes-matière, annonçait des modifications à la « méthode de catalographie » et « une analyse exhaustive des livres catalogués pour tout ce qui, de près ou de loin, [touchait ...], aux institutions et [...] aux études en cours des commissions [sic] parlementaires ». L'utilisation d'un vocabulaire contrôlé pour l'analyse documentaire devait refaire surface dans le rapport annuel de 1972 dans lequel le directeur Jacques Prémont écrivait : « L'une des difficultés du traitement réside dans l'utilisation des sujets nommés encore vedettes-matières [sic] et descripteurs. À cette fin, une étude des besoins en information des parlementaires a été entreprise afin de retenir les sujets pertinents à la vocation de la bibliothèque ». La solution qui fut finalement adoptée favorisait le recours combiné à un langage d'indexation précoordonné, en l'occurrence, une liste de vedettes-matière, et à des descripteurs plus précis quand celle-ci s'avérait inadéquate pour exprimer certains concepts propres au parlementarisme et au milieu politique québécois.

Au cours des années qui ont suivi, le Service du traitement documentaire a beaucoup progressé. Y ont surtout concouru l'embauche de personnel spécialisé, la mise sur pied de programmes de recatalogage et de reclassification, l'aménagement de locaux mieux adaptés et la normalisation des procédures de travail. À ce dernier égard, le Service a notamment adopté la *Description bibliographique internationale normalisée (ISBD)*, le format de communication *MARC*⁷, les *Règles de*

catalogage anglo-américaines et le *Répertoire de vedettes-matière*, élaboré à l'Université Laval sur le modèle du thésaurus encyclopédique créé par la Bibliothèque du Congrès américain. On doit souligner que la Bibliothèque collabore maintenant à l'élaboration de ce dernier instrument de travail, qui est fondamental à l'analyse documentaire. De plus, les politiques et procédures de catalogage en vigueur font ressortir la nécessité d'une description et d'un traitement analytique adaptés aux besoins – exprimés ou éventuels – des parlementaires québécois.

Par ailleurs, dans la foulée du rapport Prémont, quelques projets de collaboration ont vu le jour. Parmi ceux-ci, la mise en place, à l'été 1972, d'un catalogue collectif logé à la Bibliothèque de l'Assemblée nationale et actualisé par ses soins. Le fichier regroupait, au départ, une copie des fiches de près d'une vingtaine de bibliothèques de l'État québécois, dont celles de la Bibliothèque nationale du Québec. Microfilmé une première fois en 1977 et par la suite sous forme de suppléments trimestriels, ce fichier comptait 420 000 cartes en octobre 1978. On a cessé de l'enrichir le 1^{er} janvier 1981, à la suite de la participation d'un nombre grandissant de bibliothèques gouvernementales québécoises, dont celle de l'Assemblée, au développement d'un catalogue collectif informatisé sous l'égide de la bibliothèque administrative du ministère des Communications. Les deux mêmes institutions (Assemblée nationale et Communications) ont initié en 1980 un catalogue collectif des périodiques, dont le principe de rationalisation des collections est encore respecté aujourd'hui par les bibliothèques qui participent à la base de données catalographiques informatisée.

À propos d'informatisation, c'est en 1979, après deux ans de discussions et d'essais, que celle du catalogue de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale a débuté. On a alors choisi d'adhérer au réseau Télecat/Unicat auquel participaient déjà

plusieurs bibliothèques québécoises et ontariennes. Il faut noter qu'à l'époque, le nombre de documents traités à l'Assemblée était insuffisant pour justifier une adhésion individuelle au réseau de télécatalogage, et c'est en collaboration avec un groupe de bibliothèques ministérielles québécoises, comme on l'a déjà souligné, que l'expérience a démarré. En mai 1992, le réseau se dotait d'un nouveau logiciel, commercialisé par la firme Best-Seller – devenue depuis BiblioMondo –, qui intègre les principales fonctions de gestion de bibliothèque (acquisitions, catalogage, prêt, gestion des périodiques, etc.). Aujourd'hui, plus d'une quarantaine de ministères et organismes de l'État québécois collaborent à l'enrichissement du Catalogue unifié des bibliothèques du gouvernement du Québec (CUBIQ), lequel comprend présentement près de 600 000 notices bibliographiques, dont plus de 200 000 font référence à des ressources traitées par la Bibliothèque de l'Assemblée nationale.

La classification

On l'a mentionné en introduction, la classification des ouvrages, tout aussi ancienne que le catalogage, constitue une fonction importante du traitement documentaire. En fait, les deux activités sont si étroitement liées que quelques bibliothécaires les ont parfois confondues dans leurs rapports annuels. Même si la notion, prise au sens large, englobe tout arrangement systématique des documents destiné à en faciliter le repérage, on s'attardera surtout dans le présent texte à la classification en tant qu'organisation thématique des collections.

Sur l'importance de la classification, Dionne écrivait en 1903 : « [...] plus une bibliothèque est considérable, plus il faut de jalons pour ne pas s'y égarer. Le voyageur peut facilement se passer de guide dans un bocage, tandis qu'il est exposé à se perdre dans une forêt ». Et Myrand, comparant la bibliothèque à une « cité des livres », ajoutait

quelques années plus tard : « [...] les bibliothèques, comme les grandes villes, ont leurs indicateurs qui renseignent sur le domicile des auteurs, vous apprennent que leurs livres demeurent, non pas sur telle rue, mais sur tel rayon, ce qui est essentiel à connaître quand on tient à leur rendre visite ».

Au cours de son histoire, la Bibliothèque du Parlement du Québec a connu différents systèmes de classification. Gilles Gallichan, dans l'ouvrage déjà cité, examine dans le détail ceux qui ont prévalu au début du XIX^e siècle. Il signale notamment qu'en 1802 la Bibliothèque avait adopté un classement d'après une « structure linguistique », qui divisait la collection en deux sections, anglaise et française, lesquelles se divisaient elles-mêmes « en six classes qui [rappelaient] un peu la structure de classification de la Bibliothèque du Roi ». La structure linguistique, augmentée en 1827 d'une troisième partie pour les livres latins, fut abandonnée en 1831 alors que la « classification [était] totalement refondue selon un plan d'inspiration européenne, qui [voisinait] avec le système français de la bibliothèque royale ». Par la suite, jusqu'en 1903, les regroupements classificatoires ont souvent changé d'une publication à l'autre du catalogue, en fonction des classes et des sous-classes qui étaient ajoutées ou retranchées.

En 1913, le bibliothécaire Myrand présentait dans son rapport annuel un *Projet d'un cadre de classements pour la Bibliothèque de la Législature – avec subdivisions*, élaboré par l'abbé Albert Dion, attaché temporairement au service du catalogue. Malgré un avis favorable du bibliothécaire parlementaire du Canada, Alfred D. DeCelles, consulté sur le sujet, le projet de Dion ne semble cependant pas avoir eu beaucoup d'avenir puisqu'en 1915, Myrand mentionnait que « la préparation du catalogue, ainsi que la classification définitive des livres – probablement basées sur une combinaison des systèmes Dewey et Cutter – [commen-

ceraient] le plus tôt possible ». Il revenait à la charge en 1918 en affirmant qu'il faudrait « [...] classer enfin nos livres d'après la méthode de l'américain Dewey », méthode dont il faisait l'éloge et dont il recommandait à nouveau l'application dans son rapport pour l'année suivante.

C'est finalement en 1931, sur instruction de l'Orateur de l'Assemblée, T.-D. Bouchard, que l'implantation du système Dewey a débuté à la Bibliothèque. Dans son introduction au premier tome du catalogue publié en 1932, Bouchard écrivait : « Le plan de notre nouveau catalogue tient à la fois des systèmes américain, français et allemand. Il tient du système américain en ce qu'il utilise le système décimal imaginé par Melvil Dewey et développé par l'Institut international de bibliographie. Du système allemand, il emploie le classement méthodique dans lequel les livres sont groupés selon les matières dont ils traitent. Il conserve en outre du système français le classement additionnel par nom d'auteur ». Commencée en 1931, la reclassification des ouvrages a été complétée en 1936.

Dans les années qui ont suivi, quelques conservateurs ont fait référence à la nouvelle structure classificatoire. Parmi eux, G.E. Marquis, en 1946 : « [...] notre Bibliothèque possède une classification scientifique, depuis déjà quelques années. C'est le système Dewey [...] qui donne entière satisfaction à sa clientèle ». Et Jacques Prémont, en 1973 : « [...] depuis deux ans, le système de classification Dewey est suivi intégralement ».

Il faudra attendre l'année 1979 avant qu'on ne remette en question le système Dewey. En effet, au moment de l'adhésion de la Bibliothèque au réseau de télécatalogage coopératif, à l'intérieur duquel la majorité des institutions utilisaient la classification alphanumérique développée par la Bibliothèque du Congrès des États-Unis, on a jugé opportun d'examiner la pertinence d'un changement de système. L'étude

comparative, complétée en 1980, devait favoriser le maintien du *statu quo*. La structure plus logique de la classification Dewey, son utilisation dans la majorité des autres bibliothèques législatives canadiennes et un développement plus élaboré des indices dans le secteur du droit ont figuré parmi les principaux arguments retenus à l'époque. Aujourd'hui, ce plan de classification décimal, toujours en usage à la Bibliothèque, est essentiellement appliqué aux monographies de la collection générale et aux ouvrages de référence, ce qui représente plus de 50 % des titres catalogués. D'autres schémas de rangement sont aussi utilisés. Ainsi, les publications officielles québécoises sont classées, depuis le début des années 70, selon le *Cadre de classement des publications du gouvernement du Québec*. La Bibliothèque est d'ailleurs à la base de l'initiative qui a conduit au développement de cette structure alphanumérique qui favorise un rangement par organismes éditeurs (ministères et organismes). La même logique prévaut pour le classement des publications fédérales canadiennes, lesquelles suivent l'ordre proposé par la *Liste hebdomadaire des publications du gouvernement du Canada*. Les revues, journaux et microformes sont rangés par ordre alphabétique de titre et les brochures, chronologiquement.

L'avenir

Pour reprendre une interrogation à la mode, on pourrait se demander : Le catalogage et la classification ont un passé mais ont-ils un avenir? L'émergence des

documents électroniques, la numérisation des collections et l'Internet ont amené des changements radicaux dans les services rendus par les bibliothèques. Le catalogue d'aujourd'hui décrit déjà des ressources documentaires diffusées par le biais de supports aussi nombreux que variés mais qu'on ne retrouve pas forcément sur les rayons de la bibliothèque. L'adaptation du traitement documentaire au nouvel environnement est amorcée et diverses pistes de développement sont explorées. Il est probable que le format MARC, les règles de catalogage et la description normalisée (comme l'ISBD), souvent remis en question dans le contexte de la bibliothèque virtuelle, devront évoluer. Il n'en reste pas moins que les bases de données catalographiques, autant par la rigueur de leur organisation que par la qualité de l'indexation qu'on y retrouve, devraient pouvoir se maintenir parmi les outils de repérage de l'information les plus fiables. Après tout, les projets visant à structurer la documentation électronique foisonnante (balisage des textes au moyen de standards comme le XML, insertion de métadonnées, etc.) visent les mêmes objectifs que la description bibliographique et l'analyse documentaire. Et on pourra probablement encore dire demain ce que l'Orateur de l'Assemblée législative disait en 1930 : « Le catalogue, lui, demeure et il est indépendant des vicissitudes de la vie humaine [...] ». Quant à la classification, si plusieurs associent sa pérennité à celle des documents diffusés sur un support physique, d'autres la considèrent encore comme une approche thématique toujours pertinente à tous les documents catalogués.

1. Dussert-Carbone, Isabelle et Marie-Renée Cazabon. *Le catalogage : méthode et pratiques*. Tome 1. Paris : Cercle de la librairie, 1979, p. 25.

2. *Ibid.*

3. *Journal de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada*, 11 janv.-5 avril 1802, p. 229.

4. Il n'est pas toujours facile d'établir la date exacte d'édition des catalogues imprimés entre 1811 et 1933. Les dates les plus probables sont 1818, 1827, 1831, 1835, 1842, 1846, 1857-1858, 1862, 1869, 1873, 1884, 1903.

5. Dussert-Carbone, *op. cit.*, p. 27.

6. Gallichan, Gilles. *Livre et politique au Bas-Canada, 1791-1841*. Sillery : Septentrion, 1991, pp. 345-363.

7. Le format MARC (Machine Readable Cataloguing) est constitué de normes utilisées internationalement dans le traitement des documents pour la représentation et l'échange de données lisibles par machine (renseignements bibliographiques, d'autorité, de fonds, de classification, etc.).

LES PUBLICATIONS DE LA BIBLIOTHÈQUE, 1970-2002

Yvon Thériault

Ancien responsable de la Division de l'indexation
Bibliothèque de l'Assemblée nationale

Au cours de ses deux siècles d'existence (1802-2002), la Bibliothèque de l'Assemblée nationale (législative) a offert aux parlementaires des services documentaires aptes à les assister dans leurs travaux.

En effet, une revue des publications indique que les directeurs et le personnel de la Bibliothèque ont généreusement ajouté à leur mandat principal de conservation de livres d'intérêt politique, une diversité d'études, de recherches, de compilations diverses. Comme le rappelle le précédent directeur, M. Gaston Bernier, dans la préface du dernier catalogue de la Bibliothèque, cette tradition de publication remonte à 1833 avec Pamphile Le May. Les bibliothécaires ont tous signé depuis cette date des œuvres liées à leur mandat de conservateur. M. Bernier fait cependant remarquer que cette production de publication éditoriale relevait autrefois presque exclusivement du directeur. Le personnel très restreint – 4 ou 5 personnes – n'avait pratiquement pas l'occasion de participer à ces initiatives.

1970 : un tournant

La nomination de M. Jacques Prémont à la direction de la Bibliothèque en 1969 marque un tournant dans l'histoire de ce service. Le recrutement d'adjoints, de cadres, de professionnels en situation de gestion et de bibliotechniciens a entraîné une expansion rapide des services en histoire parlementaire, des recherches en science politique, économie, droit, etc. Dans les années 1970, l'Assemblée nationale elle-même restructure sa gestion, se dote d'un Bureau, refait son code réglementaire, élabore un nouvel organigramme administratif adapté à l'ère de l'information.



Numéro de la collection
« Bibliographie et
documentation », 1983

C'est dans la mouvance de cet environnement que se situe l'expansion graduelle des publications de la Bibliothèque. Les rapports annuels de la Bibliothèque permettent de suivre cette évolution. Déjà en 1982, une brochure de promotion indique des publications datant de 1972 dans la collection « Bibliographie et documentation » (vol. I - Commissions et comités d'enquêtes du Québec depuis 1867). On y trouve également la reconstitution des débats, quelques périodiques et la collection des « Index cumulatifs ». Un cahier publié pour annoncer les 200 ans de la Bibliothèque (1802-2002) signale au catalogue plus de 400 titres monographiques et environ 550 livraisons de périodiques au cours des trois dernières années. La mise à jour du catalogue (28 juin 2001) permet aujourd'hui de mieux réaliser l'ampleur de cette production.

Les collections

Les publications de la Bibliothèque depuis 1970 sont présentées en dix collections formées de listes bibliographiques, de biographies parlementaires, de reconstitutions des débats et de dossiers d'articles de journaux.

D'abord des listes bibliographiques sur des thèmes, des organismes, des sujets d'intérêt pour les parlementaires. Par exemple, la Collection « Biblio-éclair » a touché 170 sujets d'actualité entre 1978 et 1998; « Bibliographie » a publié 3 165 pages sur 80 thèmes de 1985 à 2000; deux éditions de « Bibliographie annuelle » en 1973-1974 et 1975-1977 ont ajouté 1 055 pages à cette série.

La production la plus considérable demeure cependant celle de la collection « Bibliographie et documentation », avec plus de 12 150 pages de 1964 à 1998. Il s'agit surtout d'ouvrages de référence sur la vie parlementaire, les élections, la politique québécoise, l'administration publique. On y trouve notamment des répertoires de commissions d'enquête, des listes de documents déposés à l'occasion des débats et études des commissions d'enquête sur la situation de la langue, sur l'assurance-automobile, sur les livres blancs ou verts du gouvernement, en plus de listes de références aux projets de lois. La collection comporte même des listes du personnel supérieur de l'administration gouvernementale depuis la Confédération, une table des décisions de l'Orateur de l'Assemblée législative de 1867 à 1940 ainsi qu'une abondante bibliographie sur les partis politiques du Québec.

Le catalogue des publications de la Bibliothèque signale sept documents préparés par le professeur Pierre Drouilly de l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble comprend plus de 3 100 pages et un atlas de 300 cartes. Ces recherches fondamentales portent sur les statistiques électorales (2 volumes), sur les candidates, députées et ministres au

Québec, sur un répertoire du personnel politique québécois de 1867 à 1997, sur les résultats électoraux depuis 1867, et sur les statistiques électorales du Québec par municipalités et secteurs de recensement de 1970 à 1979. Certains de ces documents ont connu plusieurs éditions.

Les trois répertoires biographiques du catalogue comprennent des notices biographiques sur les 2 187 parlementaires du Québec, 1792-1992. Ces documents se rapportent aux députés, conseillers législatifs, et aux lieutenants-gouverneurs. Des mises à jour sont publiées périodiquement. Le *Dictionnaire des parlementaires du Québec 1792-1992* a été publié aux Presses de l'Université Laval en 1993. Il compte 859 pages qui fusionnent les deux répertoires précédents.

Une section du catalogue concerne la reconstitution des débats établie à l'aide de comptes rendus des journaux, de documents d'archives et de publications de l'époque. Les trois premières reconstitutions (1867, 1871 et 1875) avaient été préparées par l'historien Marcel Hamelin durant ses études doctorales en 1973. La suite a été confiée à une équipe d'historiens de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale. Les travaux se termineront bientôt et rejoindront la série régulière du *Journal des débats* de 1963 à nos jours. Chaque volume d'environ 500 pages contient ses tables alphabétiques.

La collection des *Index du Journal des débats* compte 35 volumes publiés à la fin de chaque session depuis 1963. L'ensemble regroupe 9 264 pages qui donnent accès à la transcription intégrale des débats. Les tables sont réalisées à la Bibliothèque depuis 1979.

Des index cumulatifs ont également été publiés sur divers thèmes comme le Code des professions, la Fonction publique, la Régie de l'assurance-automobile, les crédits budgétaires de l'Assemblée nationale, etc. Il s'agit de tables rétrospectives et thématiques du compte rendu des débats depuis 1963. La

collection compte plus de 1 110 pages. Hors série, on trouve aussi 21 parutions du même type depuis 1992 sur les commissions d'étude de diverses questions : offre d'un nouveau partenariat de nature constitutionnelle, questions afférentes à l'accession du Québec à la souveraineté, avenir politique et constitutionnel du Québec, listes des cahiers des crédits budgétaires depuis 1986, etc.

Depuis 1983, la collection des « Dossiers d'articles de journaux » a produit 22 volumes de coupures de presse. Plus de 9 240 pages ont été publiées sur des questions d'actualité : les heures d'ouverture des magasins, la langue d'affichage au Québec, l'accord du lac Meech, la réforme des services de santé, les BPC, le suffrage féminin, les aspects économiques du projet souverainiste, la commission Bélanger-Campeau, le référendum de 1992, le débat constitutionnel. L'activité parlementaire donne également lieu à un volume annuel de 200 à 400 pages d'articles de journaux.

Deux parutions d'une bibliographie politique annuelle s'ajoutent en 1973 et 1975 avec 1 055 pages de références. Une série de résumés des débats budgétaires a également paru entre 1982 et 1986 sous le titre de « L'actualité parlementaire ». Le catalogue des publications mentionne aussi six dossiers parlementaires entre 1984 et 1993 sur des thèmes particuliers : le projet de loi 90 sur le Vérificateur général, le Protecteur du citoyen, le tabagisme au Québec, la clause « nonobstant », la mondialisation de l'économie, l'obligation alimentaire des parents à l'égard de leur enfant majeur.

Les périodiques

À cette profusion de publications, dans une dizaine de collections créées depuis trente ans, s'ajoutent quelques périodiques concernant la Bibliothèque elle-même et la documentation politique courante. Quatre-vingts cahiers du *Bulletin de la Bibliothèque* ont été publiés (1 280 pages) depuis 1970. Ce

périodique contient des articles sur les institutions parlementaires et leur histoire, les édifices, la procédure ainsi que des articles sur les bibliothèques et la documentation parlementaire. Un index 1970-1999 permet de retrouver les thèmes et les auteurs du *Bulletin*.

Un sommaire des activités et des réalisations de la Bibliothèque est publié depuis 1970 dans le *Rapport annuel du bibliothécaire*.

Le périodique *Documentation politique courante* a paru douze fois de 1979 à 1985, avec une section sur les travaux parlementaires et une section bibliographique sur des thèmes reliés à ces travaux. À cette documentation s'ajoutent dix livraisons annuelles de la *Liste sélective d'acquisitions récentes*, un choix d'articles et de volumes disponibles à la Bibliothèque. Le périodique est distribué électroniquement depuis avril 1996. Signalons enfin la publication des sommaires des périodiques consacrés aux institutions politiques et parlementaires, avec 41 parutions depuis 1983. Il s'agit de reproduction des tables de matières d'une douzaine de revues sur les institutions politiques et des tables d'ouvrages collectifs sur le même thème.

Documents de travail

Le catalogue des publications se termine avec quelques documents de travail utilisés à la Bibliothèque : liste des vedettes-matière en documentation de presse, manuel de politiques et procédures d'indexation du *Journal des débats*, thésaurus de l'actualité politique, économique et sociale (5 éditions), thésaurus des descriptions et sujets pour les tables du *Journal des débats* (4 éditions).

Un index des ouvrages collectifs québécois comprenant 15 000 fiches a également été publié en 1988 sous forme de 27 microfiches distribuées par RÉPERTOTEC.

Synthèse

Le catalogue des publications de la Bibliothèque indique pour la période 1970-2000 une production considérable et variée :

- 942 titres ou thèmes
- 58 730 pages incluant les 15 000 fiches de RÉPERTOTEC
- 10 collections et 5 périodiques de 1972 à 2001
- 53 auteurs dont 6 ont signé 76 documents

L'ensemble de cette production était destinée aux parlementaires : travaux de la Chambre et des commissions, évolution de l'opinion publique en regard du calendrier politique. Quant à la recherche historique, elle a permis de replacer l'actualité dans l'expérience de la société québécoise.

Les publications utilisaient un éventail de techniques courantes dans le monde des bibliothèques : listes, indexation, thésaurus à vocabulaire contrôlé pour la documentation politique, sociale, économique. Plus de 900 sujets d'intérêt politique courant ont été abordés en 30 ans de vie parlementaire québécoise.

Une synergie apparaît entre la cinquantaine d'auteurs signalés au catalogue. La périodisation des travaux se répartit pour moitié sur les années 1970-1985 et 1986-2001. Depuis 1986, la diffusion se fait de plus en plus électroniquement, au rythme même de l'actualité.

Des tendances se dessinent déjà : fin de certaines séries historiques, transmission électronique de documentation, réseautage des intrants et des extrants, traitement de texte en ordinateur, fusion des services de publication, d'indexation et d'impression, intégration de la gestion des ressources humaines et financières.

Nouveaux défis pour les futures équipes de travail en bibliothèque. Nouvelle vision du rôle de l'institution dans un environnement en mouvement.

Bonne chance à ceux qui poursuivront ces travaux durant le troisième centenaire de la Bibliothèque.

« JE PUISE MAIS N'ÉPUISE »

Ginette Laroche

Historienne de l'art

À la demande de la Bibliothèque de l'Assemblée législative, Charles Huot, Guido Nincheri et Henri Perdriau ont uni leurs talents pour créer, au début du siècle dernier, un remarquable tableau de verre aux accents Art nouveau.

Le 12 janvier 1916, *Le Devoir* apprenait à ses lecteurs que « Monsieur Henri Perdriau, maître verrier de Montréal, et directeur de la maison canadienne Henri Perdriau Limitée, est aujourd'hui à Québec où il vient surveiller en personne les derniers travaux d'installation de la verrerie [sic] de la bibliothèque de la Législature. On se rappelle que le conservateur de la bibliothèque, M. Ernest Mayrand, avait composé pour celle-ci une devise : *Je puis mais n'épuise*. La verrerie [sic] par son sujet, traduit parfaitement le sens de cette devise en lumière et en couleurs. Ce tableau représente une femme traversant un paysage et revenant de puiser de l'eau. L'eau symbolise la science, et la femme, l'étude. Inutile d'exprimer davantage. *Je puis mais n'épuise* est bien la devise qu'il fallait. Elle est aussi belle que simple et aussi simple que juste. »

Pour être plus exact, l'auteur aurait dû ajouter que la verrière avait été exécutée d'après un dessin de Charles Huot (1855-1930), le peintre des murales de l'Hôtel du Parlement¹. Ce dernier avait même supervisé la confection du vitrail dans l'atelier du verrier et certainement travaillé avec Guido Nincheri (1885-1973), le jeune artiste italien employé par Perdriau comme dessinateur. Cela dit, c'est vraisemblablement aux architectes québécois Georges-Émile Tanguay (1858-1923) et J.-Omer Marchand (1872-1936) que revient l'idée d'une verrière au rez-de-chaussée, dans la fenêtre faisant face à l'entrée principale du côté sud.

L'encadrement en bois foncé, s'il permet d'ancrer le vitrail dans la baie, souligne également le parti pris des architectes quant à l'intégration de la verrière au mobilier de la Bibliothèque. Terminée par un arc en plein cintre, cette fenêtre, de près de 6 mètres de haut sur 2,63 mètres de large, offrait à l'artisan la chance de faire valoir son habileté et son expérience.

Henri Perdriau² avait, quelque temps auparavant (1914-1915), exécuté les verrières de la bibliothèque Saint-Sulpice, à Montréal. Fondée en 1912 sous la raison sociale d'Henri Perdriau Limitée, sa compagnie disparut en 1918, Perdriau s'étant associé avec la maison J. P. O'Shea (1896-1945). En 1923, Perdriau déménagea aux États-Unis et retourna au métier de journaliste. S'il revint à Montréal quelques années plus tard, jamais il ne renoua avec l'art du verre. Quant à son assistant, vers 1925, il mit sur pied le Studio Nincheri (1925-



Guido Nincheri autoportrait, 1952. Source : Guido Nincheri. *Un artiste florentin en Amérique*, Montréal : Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve, 2001, 56 p.

1996) qui sera renommé autant pour ses vitraux que pour ses décorations murales et ses fresques³.

Héritier du savoir-faire d'une maison française établie à Reims en 1881 et présente au Canada dès 1904, Perdriau aura repris pour son compte les techniques des verriers anciens. Il dut cependant les adapter pour répondre aux exigences modernes, déterminées, dans le présent cas, par la position de la fenêtre, véritable écran entre l'extérieur et l'intérieur. Nul doute que les talents de Nincheri furent mis à profit pour matérialiser dans le verre le projet esquissé par Huot, voire même pour le compléter, puisque c'est Giulia Bandinelli (1897-1986), la jeune épouse de Nincheri, qui a prêté ses traits à l'allégorie de l'étude.

Tradition et innovation

La figure principale du tableau est taillée dans des verres transparents ou

verres antiques; la robe coupée dans des verres plaqués aux multiples dégradés témoigne de l'emploi de la gravure. Le rendu des carnations relève également des meilleures techniques de peinture sur verre, tout comme les émaux et la grisaille utilisés pour dessiner les petits motifs, nuancer les chairs ou rehausser les drapés. La jeune femme décentrée par rapport à l'axe de la fenêtre, se détache, à droite, sur un fond de couvert végétal, alors que le centre est occupé par l'eau, symbole de la science et second thème de la composition. Masses claires au centre du vitrail, la cascade et l'étang créent une trouée qui contraste avec les tons assez soutenus du paysage prolongé dans les bordures.

Ce procédé, s'il relève de la grande tradition médiévale, permet surtout de mettre en évidence un type de verre popularisé à la fin du siècle dernier par le grand verrier américain Louis Comfort Tiffany (1848-1933) : le verre opalescent. Souvent opaques, les verres chamarrés exigent un minutieux travail de sertissage et attirent l'attention sur la valeur esthétique des plombs. L'atelier Perdriau fit largement usage des verres américains pour représenter les éléments. Soigneusement choisis, les verres furent en outre utilisés de la façon la plus logique. Par exemple, dans la cascade, les stries des verres correspondent aux jets de la chute, tandis qu'un verre martelé rend très bien l'écorce rugueuse des grands arbres.

Solidement plantés et portant haut leurs ramures, les arbres rappellent l'orme ou, peut-être, le frêne rouge, une essence particulière à la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean. D'après une note d'Hormidas Magnan⁴, il s'agirait même des environs de Lac-Bouchette, un lieu que le peintre Charles Huot, auteur de la maquette, fréquenta assidûment vers la même époque (1908-1922). À l'appui de cette hypothèse et malgré quelques interprétations parfois assez libres, signalons que le jardin floral montre des iris versicolores, des immortelles,

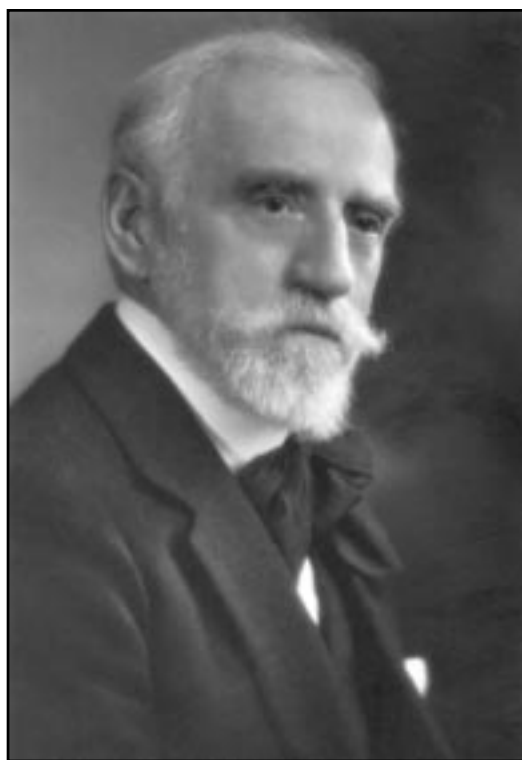


La chute de la rivière
Ouiatchouan en 1887.
Source : Assemblée
nationale, photo Livernois

des églantines, des gadelliers, des marguerites, des liserons et même des épilobes, autant de plantes croissant bien dans cette région.

Je puise mais n'épuise, mélange et intégration de techniques anciennes et nouvelles, résulte donc d'une bonne collaboration entre deux peintres et un verrier, ce dernier disposant d'une composition originale, supérieure à la production habituelle.

Tout en respectant les règles traditionnelles de l'art, la verrière de la Bibliothèque de l'Assemblée nationale s'inscrit également dans un courant contemporain et se rapproche des vitraux panoramiques conçus, vers la même époque, par les Studios Tiffany. Les artisans de la verrière en étaient sûrement conscients.



Charles Huot, 1856-1930
Source : Archives
nationales du Québec

1. Robert Derome, « Charles Huot et la peinture d'histoire au Palais législatif de Québec », *Bulletin de la Galerie nationale du Canada*, n° 27 (1976). Charles Huot, au moment de la commande du vitrail, s'apprêtait justement à composer le *Je me souviens* (1914-1920) pour le plafond de l'Assemblée nationale. Il venait par ailleurs tout juste d'achever le *Débat sur les langues* (1910-1913).
2. Henri Perdriau, né à Saint-Pierre de Montélimar (Vendée) le 28 juillet 1877, est mort à Montréal le 16 février 1950. Il immigre au Canada en 1896, termine ses études au Collège de Montréal et se retrouve ensuite journaliste à *La Presse*.

3. Sur la carrière de Guido Nincheri, voir : Ginette Laroche, « Guido Nincheri artiste-entrepreneur » dans *Guido Nincheri. Un artiste florentin en Amérique*, Montréal, Atelier d'histoire d'Hochelaga-Maisonneuve, 2001, p. 6-12.

4. Hormidas Magnan, *Charles Huot artiste-peintre officier de l'Instruction publique. Sa vie, sa carrière, ses œuvres, sa mort*, Québec, s. n., 1932. En fait, Charles Huot fut un ami intime de l'abbé Elzéar DeLamarre, le fondateur du pèlerinage du lac Bouchette.

ÉPHÉMÉRIDES

(Suite de la page 2)

Août

- 13 : 1980 : le « B » devient édifice Pamphile-Le May
- 15 : 1878 : naissance de Georges-Émile Marquis
- 17 : 1921 : Joseph Desjardins nommé conservateur
- 18 : 1851 : achat par G.B. Faribault de livres en Europe

Septembre

- 8 : 1993 : départ à la retraite de Jacques Prémont
- 19 : 1934 : Georges-Émile Marquis nommé conservateur
- 22 : 2002 : congrès de l'Abpac**
- 29 : 1892 : Narcisse-Eutrope Dionne nommé conservateur

Octobre

- 5 : 1977 : décès de Jean-Charles Bonenfant
- 20 : 1910 : contrat de construction parafé
- 27 : 1867 : Pamphile Le May nommé directeur
- 31 : 2002 : clôture du 2^e centenaire**

Novembre

- 9 : 1893 : dépôt du 1^{er} rapport de Narcisse-Eutrope Dionne
- 15 : 1969 : nomination de Jacques Prémont
- 18 : 1970 : formation du Comité d'étude des bibliothèques gouvernementales

Décembre

- 1^{er} : 1936 : décès d'Arthur Doughty
- 9 : 1974 : début de la Reconstitution des débats
- 12 : 1974 : lancement des Débats 1867-1870
- 14 : 1960 : décès de Georges-Émile Marquis
- 14 : 2000 : la Recherche désignée Direction des études documentaires
- 15 : 1952 : Jean-Charles Bonenfant nommé conservateur
- 18 : 1982 : dépôt obligatoire des publications de l'État
- 20 : 1978 : rattachement à la Direction générale des services parlementaires
- 22 : 1874 : décès d'Étienne Parent
- 30 : 1901 : Arthur Doughty nommé bibliothécaire conjoint
- 31 : 1912 : nomination d'Ernest Myrand



La verrière

La verrière de la Bibliothèque a été réalisée, en 1915, par Guido Nincheri de la maison Henri Perdriau d'après une idée, semble-t-il, du bibliothécaire de l'époque, Ernest Myrand, illustrée par Charles Huot.

La verrière représente la chute Ouiatchouan de Val-Jalbert au Lac-Saint-Jean, mais elle constitue avant tout une allégorie de l'inépuisable richesse du patrimoine documentaire, richesse constante, voire croissante malgré son utilisation permanente.

Deux contemporains ont représenté l'œuvre. Quelques années après l'inauguration, l'historien Thomas Chapais avait écrit : « L'eau, c'est la science, la femme c'est l'étude. Et l'étude peut se donner carrière sans jamais craindre d'épuiser les trésors accumulés de la science ». De son côté, Hormidas Magnan décrivit ainsi le vitrail en 1932 : « Le torrent qui serpente à travers les massifs de pierres représente la cascade de Ouiatchouan. Au pied de celle-ci, l'eau se répand et forme un étang. La jeune Canadienne peut y puiser sans jamais l'épuiser comme les livres d'une bibliothèque donnent la science à ceux qui les consultent, sans rien perdre de leur valeur ».

Comité de rédaction

Marc Audet
Maria Buttazzoni
Jocelyn Saint-Pierre
Raphaël Thériault
Christina Turcot

Collaboration spéciale

Gaston Bernier
Jean-Guy Pelletier

Coordination de la production et abonnement

Carmen Gosselin

Conception graphique

Joan Deraîche

Mise en page

Robert Bédard

Impression

Service de l'imprimerie de
l'Assemblée nationale

Adresse

Édifice Pamphile-Le May
1035, rue des Parlementaires
Québec (Québec) G1A 1A3
bibliotheque@assnat.qc.ca
www.assnat.qc.ca

Les idées exprimées dans les articles
n'engagent que leur auteur.
La reproduction des articles est permise
avec la mention de la source.

Dépôt légal - 1^{er} trimestre 2002
Bibliothèque nationale du Québec
ISSN 0701-6808